

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Conformément à l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 29 mai dernier, en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire par délibération du 4 avril 2008 :

➔ Etude de risques sanitaires sur le site du Service Propreté Urbaine de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société Véritas – coût de la phase 1 tranche ferme « diagnostic de pollution » : 15 428,40 € TTC – coût de la phase 2 tranche conditionnelle « analyse du risque sanitaire » : 2 870,40 € TTC, si celle-ci s'avère nécessaire.

➔ Acquisition de jeux et jouets pour les ludothèques de la Ville de Dieppe

– avenant n°1 au marché n° 07.131 – Titulaire : Société Berrous – durée : 1 an à compter du 2 mai 2008 – coût annuel estimé : 13 000 € HT.

– avenant n°1 au marché n° 07.132 – Titulaire : Société Casse Noisettes – durée : 1 an à compter du 3 mai 2008 – coût annuel estimé : 13 000 € HT.

– avenant n°1 au marché n° 07.133 – Titulaire : Société Le Démon du Jeu – durée : 1 an à compter du 24 mai 2008 – coût annuel estimé : 13 000 € HT.

– avenant n°1 au marché n° 07.134 – Titulaire : Librairie l'Armitière – durée : 1 an à compter du 2 mai 2008 – coût annuel estimé : 13 000 € HT.

– avenant n°1 au marché n° 07.135 – Titulaire : Société Sejer – durée : 1 an à compter du 2 mai 2008 – coût annuel estimé : 13 000 € HT.

➔ Formation « Accueil des publics déficients visuels » assurée auprès des agents du château musée et des guides conférenciers de la Ville de Dieppe, par le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques de Haute Normandie (G.I.H.P) – coût de la formation : 400 € TTC.

➔ Concession d'un logement par nécessité absolue de service – château Musée – Rue de Chastes à Dieppe à compter du 1^{er} mai 2008 - Bénéficiaire : Mme Carole LESCOUR en charge de la surveillance et du gardiennage du château.

➔ Convention d'occupation d'un logement sis 43 route du Vallon – bénéficiaire : M. GLOMBICKI Franck – durée : du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2008 – loyer mensuel : 498.73 €.

- Contrat de prestation de services pour une journée d'intervention sur l'approche ethnopsychologique des familles migrantes et de leurs enfants – Titulaire : M. Hamid SALMI – coût de la prestation : 1 000 €.
- Campagne générale de dératisation du 9 au 11 juin 2008 – Titulaire : Société ISS HYGIENE SERVICES – durée : 1 an – coût annuel : 2 338,06 € TTC.
- Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics – Titulaire : Société A.W.S. – durée : 1 an à compter du 1^{er} juin 2008 – coût de l'ouverture du compte : 300 € HT – procédure formalisée : 40 € HT l'unité – Procédure adaptée : illimitée.
- Formation « Accueil des publics déficients visuels » auprès des agents du château musée et des guides conférenciers de la Ville de Dieppe dispensée par le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques de Haute Normandie (G.I.H.P) – coût de la formation : 400 € TTC.
- Acquisition d'une machine pour le marquage de peinture routière sur les sites urbains « conducteur marchant » - Titulaire : entreprise EUROLINERS – coût du marché : 10 086,76 € TTC.
- Fourniture de quincaillerie, visserie, fixations, serrurerie, silicones, colles et mastics, outillage, coupe, protections, produits de maintenance pour les services municipaux – Avenant n°1 au marché n° 07.209 – Titulaire : Société LEGALLAIS BOUCHARD – Renouvellement du marché à compter du 10 juillet 2008 pour une période de 12 mois.
- Animations estivales 2008 - Lot 2 – prestation du 4 juillet 2008 en l'église Saint-Jacques – Titulaire : Opéra de Rouen – coût du spectacle : 8 967,50 € TTC.
- Fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées – année 2008 – Titulaire : Société DUSSAILLANT – coût d'un colis : 14,50 € TTC.
- Formation « Préparation à l'examen professionnel de rédacteur » pour 4 agents de la Ville de Dieppe et pour une durée de 5 jours – Titulaire : C.N.F.P.T - coût : 1 260 € TTC.
- Spectacle Plein Air « Fête de la musique » le samedi 21 juin 2008 – Concert avec « Mon côté Punk » - Titulaire : Société ZAMORA PRODUCTIONS SARL – coût de la prestation : 4 220 € TTC.
- Fourniture de matériaux de construction, couverture, zinguerie, étanchéité, menuiserie, bois, panneaux, matériel de chantier pour les services municipaux – avenant n°1 au marché n° 07.196 – Titulaire : Société BIG MAT LEFEBVRE MATERIAUX – Renouvellement du marché à compter du 4 juillet 2008 pour une durée de 12 mois.

- ➔ Contrat de prestation d'animation pour la fête du quartier du Val Druel le samedi 5 juillet 2008 – Titulaire : Melle Nathalie GRANDPIERRE – coût : 950 €.
- ➔ Gymnase de type A de la Maison des Sports – Travaux de réfection du sol – Titulaire : Société SOLOMAT – Coût : 32 855,27 € TTC.
- ➔ Contrat de prestation de danse pour la fête du quartier du Val Druel le samedi 5 juillet 2008 – Titulaire : association New Country Dance 76 – Coût : 150 €.
- ➔ Contrat de maintenance Autodesk Souscription Logiciels Autocad Map – Titulaire : Société GEOMEDIA – Durée : 1 an à compter de sa notification - Coût de la maintenance : 5 322,80 € TTC.
- ➔ Contrat de prestation de danse pour la fête du quartier du Val Druel le samedi 5 juillet 2008 – Titulaire : Association HEMISPHERE – Coût de la prestation : 280 €.
- ➔ Contrat de location de jeux gonflables pour la fête de quartier du Val Druel le samedi 5 juillet 2008 – Titulaire : M. Anthony RAOULT – Coût : 686,40 € TTC.
- ➔ Contrat de prestation de soirée dansante pour la fête du quartier du Val Druel le samedi 5 juillet 2008 – Titulaire : Société S.P. Conception – coût de la prestation : 1 435,20 € TTC.
- ➔ Contrat de prestation de spectacle pyrotechnique pour la fête du quartier du Val Druel le samedi 5 juillet 2008 – Titulaire : M. Anthony RAOULT – Coût de la prestation : 1 330 € TTC.
- ➔ Contrat de surveillance pour la fête du quartier du Val Druel le samedi 5 juillet 2008 – Titulaire : Entreprise ESPRIT SECURITE – Coût de la prestation : 459 € HT.
- ➔ Formation « Permis C : Epreuve théorique générale » dispensée par l'Organisme de Formation Professionnelle E.C.F. S.A COTARD FORMATION, pour un agent de la Ville de Dieppe – Coût : 2 070 € TTC.
- ➔ Modification de la régie de recettes – Piscine Pierre de COUBERTIN – Montant maximum de l'encaisse porté à 5 000 €.
- ➔ Modification de la régie de recettes – Piscine DELAUNE – Montant maximum de l'encaisse porté à 6 000 €.

→ Décoration d'un gymnase lors des banquets destinés aux personnes âgées du 23 octobre au 3 novembre 2008 – Titulaire : Société TOP RECEPTION
– Coût de la prestation : 8 000 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Motion – Avenir des emplois de vie scolaire et auxiliaires de vie scolaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Sébastien JUMEL

A la rentrée de septembre 2005, l'Education Nationale a mis en place des Emplois de Vie Scolaire et les Auxiliaires de Vie Scolaire.

Ces postes ont pour but d'accompagner les enseignants dans les tâches administratives mais aussi en direction des enfants handicapés.

Près de 100 personnes travaillent sur Dieppe et ses environs dans ce cadre.

Elles ont des contrats de 26 heures par semaine pour une faible rémunération de 801 € mensuels renouvelés jusqu'à ce jour annuellement. Leur statut est donc de plus en plus précaire et sur des postes incomplets, surtout pour les AVS.

Leur formation est aléatoire selon les dates d'embauche et trop souvent, il n'y a pas de validation de leurs acquis.

Leur rôle est reconnu par la communauté scolaire comme indispensable à la vie quotidienne.

Or, leur contrat vient d'être seulement renouvelé pour une période de 6 mois à savoir jusqu'au 31 décembre 2008.

L'inquiétude est grande et compréhensible sur le devenir des EVS-AVS. En effet, si leur contrat n'est pas prolongé, comment gèrera t'on leur disparition dans les écoles au milieu de l'année scolaire ?

Pour le personnel concerné, les enseignants, les parents d'élèves, mais aussi pour les enfants, cette incertitude sur l'avenir est insupportable.

Le Conseil municipal de Dieppe demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de prendre les mesures nécessaires immédiates pour :

- pérenniser ces emplois comme le demandent, à juste titre, les EVS et AVS ;
- d'intégrer ce personnel, actuellement en contrat précaire, dans le statut de l'Education Nationale. Une fonction publique assumant des missions de qualité est incompatible avec la précarité.
- d'engager un plan de formation conséquent pour que ces salariés puissent répondre le mieux possible aux attentes de la communauté scolaire et des enfants.

Ces mesures constitueraient une juste reconnaissance du travail effectué et contribueraient au développement de la qualité du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente motion par :

- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)

- le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Adhésion au réseau « conjuguer »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

VU l'offre d'adhésion à un réseau électronique dénommé "Cyberservice" ;

CONSIDERANT que :

- il s'agit d'un outil professionnel géré par Conjuguer en partenariat avec la Fédération des Maires des Villes Moyennes qui permet aux collectivités membres d'échanger des informations et de partager des expériences dans le domaine de la gestion locale (finances, gestion du personnel, urbanisme ...) ;
- l'adhésion à Conjuguer donne aux utilisateurs un droit d'accès illimité à :
 - des bases de données et d'expériences (à travers des enquêtes et la transmission de modèles d'actes tels qu'arrêtés, délibérations ...)
 - de nombreux tarifs de services municipaux
 - l'Extranet des Grandes Villes
 - une lettre mensuelle portant sur un panel d'enquêtes
- deux formules sont possibles :
 - Dans la formule classique, l'accès au Cyberservice se fait exclusivement par l'intermédiaire du Correspondant Local
 - A l'inverse, dans la formule interactive (formule récente) tous les utilisateurs, désignés au préalable en fonction de leur champs de compétences, ont un droit d'accès direct aux bases de données et d'expériences qu'ils peuvent ainsi consulter et alimenter à tout moment et autant que de besoin.
- les conditions financières sont à la fois souples et raisonnables puisque :
 - il est possible de solliciter une adhésion à tout moment de l'année, pour un montant mensuel de 327,11 € (T.T.C.), ce qui reviendrait à un coût d'environ 1.000,00 € en cas d'adhésion après les congés annuels d'été (soit 3.925,32 € (T.T.C.) pour une année pleine d'abonnement selon les taux en vigueur)
 - quant au règlement des frais de mise en place (soit 940,30 € T.T.C.), la Ville devrait en être dispensée, selon l'engagement pris par la Direction de Conjuguer eu égard au fait que Dieppe a déjà été adhérente pendant de nombreuses années (jusqu'en 2002)

CONSIDERANT qu'il serait intéressant, tant pour les services municipaux que pour les élus, de pouvoir bénéficier à nouveau de ces diverses prestations ;

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion en date du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe d'une nouvelle adhésion de la Ville au réseau Conjuguer ;
- de retenir la formule interactive ;
- de fixer la date de mise en oeuvre de cette mesure au 1er octobre 2008 ;
- d'inscrire en conséquence la somme correspondant à cette dépense (soit environ 1.000 euros T.T.C.) à la prochaine décision modificative (imputation : 020-6288-3113)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Délégation de service public du centre balnéaire
rapport d'activités 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Vérane LEGRAND

Par délibération en date du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal a confié à la société Vert Marine le contrat de délégation de service public du centre balnéaire.

Il s'agit d'un contrat d'affermage, conclu pour 5 ans avec une date de prise d'effet au 7 mai 2007.

Pour mémoire, le centre balnéaire est composé :

- d'un espace aquatique intérieur et extérieur,
- d'un espace forme avec une salle de cardio training et un espace de cours collectifs,
- un espace thalasso avec sauna, hammam, équipements de balnéo et cabines de soins,
- un espace restauration.

Le préambule du contrat définit ainsi l'objet du centre balnéaire : « *satisfaire une clientèle la plus large possible, touristique et locale, familiale, de proximité, de quartier, scolaire ou associative.* »

Les objectifs de la collectivité sont ainsi énoncés :

*- contribuer au développement touristique de la Ville de Dieppe
Le centre balnéaire doit contribuer à conforter la destination « Dieppe » privilégiée au niveau du court séjour et du week-end prolongé. Le centre balnéaire sera associé à la politique touristique globale de la station. Le délégataire devra donc s'inscrire dans une démarche de produits touristiques et de coopération avec les autres opérateurs touristiques du pôle,*

- offrir à la population un équipement et des services de sport, de détente et de loisirs.

Le délégataire a pris possession des lieux le 7 juin pour une ouverture le 21 juin 2007.

L'année 2007 a donc comporté 6 mois et 9 jours d'exploitation.

Dans l'analyse il convient de prendre en compte 2 mois de fermeture du bassin extérieur de 50 mètres – du 26 octobre au 26 décembre – fermeture liée à des désordres techniques qui se traduisaient notamment par d'importantes fuites d'eau (80 m3 par jour), des insuffisances du système de chauffage et un dysfonctionnement des couvertures thermiques;

Fréquentation

La fréquentation totale a été de 107 461 personnes sur la période, dont :

- 88 % pour l'espace aquatique
- 12 % pour l'espace forme et thalasso

avec un pourcentage légèrement supérieur d'extérieurs (50,6 %), phénomène qui reste cependant à analyser sur une année pleine.

Espace aquatique

La fréquentation est inférieure au prévisionnel : 84 201 entrées hors clubs, scolaires et fréquentation liée aux activités et à l'espace forme – thalasso, pour un prévisionnel de 110 346.

Seul le mois d'août a une fréquentation supérieure au prévisionnel. Les conditions climatiques et la fermeture du bassin sportif ont manifestement pesé sur la fréquentation.

Espace forme

La fréquentation de 8 360 personnes semble satisfaisante au regard des objectifs.

Plus de 50 % des usagers de cet espace habitent Dieppe.

Espace restauration

Le restaurant des Bains fait l'objet d'une sous délégation, conformément à ce qui était prévu par le contrat d'affermage. C'est la SARL « Les Bains » qui est titulaire de ce contrat de sous délégation.

Espace Thalasso

Pour la mise en place de cette activité, le délégataire s'est associé le soutien de deux sociétés spécialisées : Phytomer pour la formation des esthéticiennes aux pratiques de soins, et Aquarelle pour la mise en place des équipements, la décoration, le recrutement, et l'assistance en exploitation pendant les 4 premiers mois d'ouverture.

L'espace comporte deux types de prestations :

- les formules thalasso de 1 à 6 jours
 - les soins d'institut
- auxquelles s'ajoute la vente de produits.

L'activité thalasso représente 70 % de l'activité, les soins 24 %, la vente de produits 6 %.

Provenance de la clientèle :

- 1/5 « pays dieppois »
- 3/5 Seine-Maritime et Eure
- 1/5 Paris et reste de la France.

Personnel

Au 31 décembre 2007 on dénombrait 37 emplois en CDI.

A noter le recrutement d'un commercial pour développer l'offre auprès des partenaires.

Politique commerciale et communication

Des animations ont été mises en place lors des fêtes traditionnelles et des partenariats noués avec des hôteliers et restaurateurs - passant pour l'essentiel par une information sur les offres réciproques - ainsi qu'avec l'Hippodrome de Dieppe. Le délégataire participe au financement avec l'Office de Tourisme d'un site permettant la commercialisation de ses formules de l'espace forme et thalasso.

Outre l'utilisation des médias locaux et nationaux au moment de l'ouverture (TV, radio, campagne d'affichage, magazines féminins et du secteur tourisme, sites et blogs internet...), Vert Marine a utilisé son réseau (45 villes réparties sur la France entière) pour promouvoir l'équipement.

Un site internet dédié aux Bains lié au site Vert Marine a également été mis en place.

Les aspects techniques

De nombreux désordres techniques ont été constatés et ont fait l'objet de fiches dans le cadre du suivi du parfait achèvement. Toutefois, fin 2007 d'importants problèmes n'ont pas trouvé de solution : fuite du bassin sportif, surconsommation de gaz liée à un dysfonctionnement du système de chauffage et des rideaux thermiques, débordement d'eau non absorbé par les goulottes générant une surconsommation d'eau, carrelage conforme à la réglementation mais anormalement glissant...

Ces dysfonctionnements et l'absence de mise au point par les installateurs avant l'ouverture ont généré des consommations de fluides anormalement élevées.

Face à ces désordres, la Ville a décidé d'agir en justice dans le cadre d'un référé expertise ; par ordonnance du 19 décembre 2007 un expert a été désigné par le Tribunal de Grande Instance afin de faire la liste des dysfonctionnements, d'en donner les causes et proposer les imputations de responsabilité correspondantes.

Le compte de résultat

Les produits

Contractuellement, les recettes du centre balnéaire comprennent :

- les produits d'exploitation,
- la compensation pour contrainte de service public,
- la compensation pour l'accueil des clubs.

La structure des recettes apparaît conforme au prévisionnel

	<i>prévisionnel</i>	<i>Réalisé 2007</i>
Produits d'exploitation	67,5%	68,5%
Compensation pour service public	28,5%	29%
Compensation clubs	4%	2,5%

La comparaison entre les recettes prévisionnelles (ramenées à 6 mois 1/3 pour prendre en compte la période réelle d'exploitation) et le réalisé fait apparaître des produits d'exploitation plus élevés que prévu pour les entrées piscine et l'activité thalasso/remise en forme. Les prévisions étaient globalisées pour ces deux dernières activités. Elles représentent respectivement en réalisé 272 650 € pour l'activité thalasso et 122 816 € pour la remise en forme.

Produits en hors taxes

	<i>Prévisionnel sur 6 mois 1/3</i>	<i>Réalisé 6 mois 9 jours</i>
Recettes piscine	315 633 €	348 849 €
Activités aquatiques	68 620 €	25 426 €
thalasso	159 015 €	272 650 € + 122 816 €
casiers	8 750 €	8 087 €
Redevance restaurant	17 559 €	15 050 €

La contribution pour contrainte de service public s'est montée en 2007 à 344 122 € HT (411 570 € TTC), calculée sur la base d'une date d'effet du contrat au 7 mai 2007, soit 8 mois.

Il convient d'y ajouter **la contribution pour l'accueil des clubs** (CMND, Piranhas et club de plongée) pour 30 025 € HT (35 910 € TTC).

Les charges

Plusieurs postes de dépenses sont plus élevés que le prévisionnel contractuel : c'est le cas notamment des fluides en lien avec les dysfonctionnements techniques, des postes « achats » et « services extérieurs » du fait de la prise en compte des produits de soins pour l'activité thalasso et pour la vente, des dépenses liées à la décoration de l'espace thalasso. Ces dernières dépenses d'un montant de 111 000 € (petit équipement et recours à un prestataire) n'ont pas vocation à être renouvelées en 2008.

Charges en hors taxes

	<i>Prévisionnel sur 7 mois</i>	<i>Réalisé</i>
fluides	207 566 €	228 061 €
personnel	521 022 €	517 811 €
achats	22 361 €	162 788 €
Services extérieurs	103 830 €	134 953 €
Autres services extérieurs	53 866 €	95 745 €

Le dérapage des dépenses se traduit sur le plan financier par un déficit d'exploitation, à la charge du délégataire.

Le compte de résultat fait en effet apparaître un résultat négatif de 70 036,94 € qui se répartit entre les activités aquatiques et forme d'une part et la thalasso de l'autre de la façon suivante :

- activités aquatiques et forme : - 93 301,76 €
- thalasso : + 23 264,82 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte :

- du rapport d'activité 2007 établi par le délégataire, la Société Vert Marine lequel a été préalablement examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, lors de sa séance du 25 juin dernier,
- des observations formulées dans le cadre de la note annexe au rapport du délégataire,
- enfin du fait que la nouvelle municipalité engage une remise à plat complète de ce dossier pour optimiser le fonctionnement de l'établissement et lui redonner du sens et du rayonnement.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint Saëns de
Dieppe – Tarifs applicables aux élèves dieppois au titre
de l'année scolaire 2008-2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Comme chaque année à période identique, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs qui seront applicables aux élèves dieppois qui vont s'inscrire, au début du mois de septembre prochain, au conservatoire Camille Saint-Saëns de Dieppe, pour l'année scolaire 2008 / 2009

En effet, conformément aux statuts du SYndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en PAys Dieppois (Sydempad), chaque collectivité membre fixe et recouvre les droits d'inscription de ses ressortissants.

En 2007, la recette issue de la perception de ces droits s'est élevée à la somme de 61 529 € ; la Ville de Dieppe ayant versé, pour sa part, au Sydempad, un montant de 2 079 800 € pour les enseignements ordinaires dont 1 693 497 € correspondant aux frais de siège qu'elle assume seule (article 7.3 des statuts).

Les aides financières allouées au Sydempad par l'Etat et le Département de la Seine Maritime se sont élevées respectivement à 264 954 € (dont 110 000 € pour la seule action « musique à l'école ») et 92 539 €.

Au titre de l'exercice 2008, la Ville de Dieppe doit verser au Sydempad, une contribution « enseignements ordinaires » d'un montant de 2 070 709 € dont 1 690 335 € au titre des frais de siège.

Il est rappelé que suite à la réorganisation du cursus « danse » intervenue au sein du conservatoire à compter de la rentrée scolaire 2006 / 2007, la grille tarifaire relative à cette spécialité a été modifiée notamment par l'intégration de tarifs spécifiques pour les ateliers Afro-brésilien, Jazz, classique (hors cursus) et contemporain (hors cursus), en fonction des volumes horaires dont bénéficient les élèves concernés.

Cette année, il est de nouveau envisagé de modifier la grille tarifaire applicable à la spécialité « danse ».

Il s'agit, d'une part, de ne conserver qu'un seul et unique tarif quel que soit le cycle dont on relève. Cette proposition de modification est formulée dans le but d'encourager les élèves les plus motivés à poursuivre leur cursus. En effet, certains élèves inscrits en danse renonceraient à s'inscrire dans le cycle supérieur notamment en raison de la tarification qui leur semble élevée comparativement à celle en vigueur pour la spécialité « musique »

A titre indicatif, cette uniformisation de la tarification des différents cycles de danse représente, sur la base des effectifs enregistrés pour l'année scolaire 2007 / 2008, une perte de recettes annuelles de 708 € (*calcul effectué à partir des tarifs en vigueur en 2007 / 2008 et des effectifs concernés sur cette même année scolaire, soit 6 élèves dieppois actuellement inscrits en 2^{ème} cycle et 3 élèves dieppois inscrits en 3^{ème} cycle*).

D'autre part, l'administration du conservatoire - au vu des difficultés d'application que soulève la tarification des ateliers sur la base des volumes horaires - suggère que cette tarification soit abandonnée au profit d'une tarification en fonction du nombre d'ateliers suivis.

Sur la base d'une hausse moyenne de 2,5 %, les tarifs applicables pour l'année scolaire 2008 / 2009 pourraient s'établir comme suit :

<u>Prestations « musique »</u>	tarifs 2007 / 2008	tarifs 2008 / 2009	écart en %
<u>tarifs jeunes :</u>			
- Eveil – atelier découverte musique et danse (5 ans)	81 € / an	83 € / an	+2,47 %
- cours collectifs	////	83 € / an	////
- cours collectifs et un instrument	121 € / an	124 € / an	+2,48 %
- cours collectifs et deux instruments	164 € / an	168 €	+ 2,44 %
Horaires aménagés primaires :	Gratuit	Gratuit	
Horaires aménagés secondaires - à dominante vocale : (cours collectifs uniquement)	81 € / an	83 €/an	+ 2,47 %
Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et un instrument)	121 € / an	124 € / an	+ 2,48 %
Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et deux instruments)	////	168 €	
<u>Tarifs adultes</u> (<i>à partir de 20 ans pris dans l'année scolaire</i>)			
- cours collectifs :	121 € / an	124 € / an	+ 2,48 %
- cours collectifs et un instrument :	160 € / an	164 € / an	+ 2,5%
- cours collectifs et deux instruments :	263 € / an	269 € / an	2,28 %

<u>Prestations « danse »</u>	Tarifs 2007 / 2008	tarifs 2008 /2009	évolution en %
<u>tarifs enfants et adulte</u>			
- Eveil et atelier découverte musique et danse (5 ans) et Initiation danse (6 ans)	81€ / an	83 €/ an	+ 2,47 %
- Initiation danse et formation musicale danseurs (7 ans)	102 € / an	104,50€/ an	+ 2,45 %
<u>Cursus Danse</u>			
- cursus tous niveaux avec ou sans cours complémentaire classique ou contemporain			
<i>1er cycle</i> 200 € / an		205 €/ an	+2,5 %
<i>2ème cycle</i> 254 € / an		205 €/ an	- 19,29 %
<i>3ème cycle</i> 328 € / an		205 €/ an	- 37,5 %
- cours supplémentaire pour tout élève inscrit en cursus (au choix dans les ateliers : jazz, hip- hop et afro-brésilien)	61 € / an	62,50 €/an	+2,46 %
<u>Atelier Hip-hop</u>	61 € / an	62,50 / an	+2,46 %
<u>Ateliers hors cursus</u> Afro-brésilien, Jazz, Classique, Contemporain, atelier chorégraphique		102 €/an pour 1 atelier 200 / an pour 2 ateliers 254 €/ an pour 3 ateliers 328 €/ an pour 4 ateliers et plus	
<i><u>Pour rappel tarif 2007 /2008 selon volume horaire :</u></i>			
<i>≤ 1 heure 45</i>	<i>102 € / an</i>		
<i>2 heures ≤ 2 heures 45</i>	<i>200 € / an</i>		
<i>3 heures ≤ 3 heures 45</i>	<i>254 € / an</i>		
<i>4 heures ≤ 6 heures</i>	<i>328 € / an</i>		
		<i>Suppression de la tarification selon le volume horaire</i>	

<u>Prestations « Théâtre »</u>	Tarifs 2007 / 2008	tarifs 2008 / 2009	évolution en %
- Eveil – initiation	81 € / an	83 € / an	+2,46 %
- Cursus	121 € / an)	124 € / an	+ 2,48 %

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion en date du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de l'année scolaire 2008 / 2009, conformément aux propositions ci-dessus détaillées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

M. Frédéric ELOY ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Projet Educatif Local – Demandes de subventions à la Direction
Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS)
et au Département**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Chaque année, dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), la Ville de Dieppe et ses partenaires institutionnels (services de l'Etat, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe) élaborent un programme d'activités en faveur des enfants et des jeunes.

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) soutient les actions mises en oeuvre dans le cadre d'un PEL. Elle subventionne prioritairement des actions liées à la méthodologie (coordination, diagnostic, évaluation, formations) et des activités en faveur des jeunes âgés de 11 à 17 ans, sur le temps extra-scolaire (mercredi, vacances, week-ends). Cette année, sont ainsi proposés : des sports de plein air avec le service municipal des sports, des activités nautiques avec le Cercle de la voile de Dieppe (sorties en mer, point plage), les activités multisports de l'USEP, du cirque avec l'Arche de Noë, de la lecture (« livres en balade » avec Lire à Voix Haute Normandie) et des ateliers du patrimoine avec Dieppe Ville d'Art et d'Histoire.

Le Conseil Général, dans le cadre de l'opération Ticket sport, s'associe à la démarche pour permettre aux enfants de plus de 6 ans de pratiquer des activités physiques et sportives pendant les vacances scolaires. Cette opération ouverte en priorité aux enfants non-licenciés est destinée à faciliter l'accessibilité des jeunes à des pratiques régulières. Pour l'année scolaire 2008/09, le service animation de la Direction des sports propose, à toutes les vacances scolaires, des activités variées telles que baby-gym et sports d'opposition (le matin pour les 6-8 ans), sports de raquettes, sports collectifs, trampoline, ... (l'après-midi pour les plus de 8 ans).

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 5 lors de sa réunion en date du 4 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déposer de nouveaux dossiers de subventions au titre du Projet Educatif Local et de Ticket sport,

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions à intervenir avec les services de l'Etat et le Conseil Général de la Seine-Maritime et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 et 7478 Service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Bouge ton été 2008 – Subventions aux associations partenaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Depuis 1992, des structures oeuvrant auprès des jeunes et regroupées au sein d'un collectif, mettent en place l'opération « Bouge ton été ». Cette action est coordonnée par la Ville de Dieppe et l'association Foyer Duquesne. Dans tous les quartiers, des points d'accueil vont au devant des jeunes et leur proposent de construire ensemble leurs vacances. D'autres partenaires relaient l'opération en informant le public et en l'accompagnant aux activités. Des animations quotidiennes sont ainsi mises en oeuvre avec les jeunes et selon la nature du projet (culturel, sportif, ...), avec le concours de structures compétentes (en particulier, le service des sports avec la contribution de l'Office Municipal des Sports). Elles complètent les activités des points d'accueil et s'appuient sur des séances quotidiennes de canoë ou de VTT, des animations dans les quartiers, etc...

Plusieurs grandes manifestations - actions fédératrices - rassemblant les jeunes et les structures de tous les quartiers de la ville sont également organisées. La participation de tous les opérateurs locaux permet de toucher un large public et d'encourager une mixité culturelle et inter-quartiers. Cette année, les actions fédératrices sont les suivantes : trois animations de quartiers (lancement de la saison 2008), trois sorties inter-structures (deux à l'Armada de Rouen et une à Clécy), une grande journée « Olympiades », une soirée exceptionnelle aux Bains, une journée festive de clôture (avec des activités sportives et ludiques, des démonstrations et une exposition photo).

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 5 lors de sa réunion du 4 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux partenaires de l'opération « Bouge ton été 2008 », les subventions figurant au tableau ci-annexé (Fonction 255 Nature 6574 Service 3781)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Décision modificative n°1 – 2008 du budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est présenté au Conseil Municipal, la décision modificative n° 1 qui reprend les reports, les résultats de l'exercice 2007 et qui tient compte des réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2008.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	301 480,00 €	Impôts et taxes	106 812,00 €
Charges de personnel	500 000,00 €	Dotations et participations	37 355,00 €
Autres charges de gestion courante	79 042,58 €		
	_____		_____
Total des dépenses gestion	880 522,58 €	Total des recettes	144 167,00 €
Charges exceptionnelles	30 000,00 €	Autres produits exceptionnels	8 713,51 €
	_____		_____
Total des dépenses réelles	910 522,58 €	Total des recettes réelles	152 880,51 €
Virement à la section d'investissement	1 918 259,51 €	Résultat reporté	2 675 901,58 €
Total cumulé des dépenses	2 828 782,09 €	Total cumulé des recettes	2 828 782,09 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Reports exercice 2007	8 887 556,71 €	Reports exercice 2007	7 409 940,00 €
Dépenses nouvelles réajustements	847 374,51 €	Emprunts à diminuer	- 1 215 654,00 €
		Autres propositions	144 769,00 €
		Total des recettes réelles	6 339 055,00 €
		Excédents d'investissement reportés	487 868,57 €
		Affectation au compte 1068	989 748,14 €
		Virement de la section de fonctionnement	1 918 259,51 €
Total des dépenses	9 734 931,22 €	Total des recettes réelles	9 734 931,22 €

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion en date du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 de l'année 2008 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision modificative n°1 par :

- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)

- 8 abstentions « groupe Dieppe Ensemble ».

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la
ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Compte administratif 2007 – Régie du parc de stationnement
de la plage**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 8*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Vu :

- les articles R 2221-63 et R 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les statuts de la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation des parcs de stationnement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2007 de la régie du Parc de stationnement de la Plage, lequel a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance en date du 18 juin 2008.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	10 391 823,29 €
- Recettes réalisées	10 354 914,50 €

Déficit 36 908,79 €

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	271 555,25 €
- Recettes réalisées	584 652,00 €

Excédent 313 096,75 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le compte administratif 2007 - Régie du parc de stationnement de la plage, par :

☞ 8 voix pour « Dieppe Ensemble »

☞ 30 abstentions (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)

☞ M. le Maire ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU**

**Directrice générale adjointe des services de la
ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Compte de gestion 2007 – Régie du parc de stationnement de la plage

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2007 de la régie Parc de stationnement de la plage établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance en date du 18 juin 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2007 de la régie du parc de stationnement de la plage.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Régie du parc de stationnement de la plage – reprise du résultat
d'investissement 2007 et décision modificative n°1/2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Le parc de stationnement de la plage étant considéré comme un service public industriel et commercial, un budget annexe a été créé conformément à la réglementation, avec pour support une régie à simple autonomie financière, pour en assurer la gestion.

Les travaux de construction de cet ouvrage étant intervenus préalablement à la création de la régie, ils ont été inscrits et financés par le budget principal de la ville.

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel et commercial, il convient d'intégrer ces opérations de travaux ainsi que l'emprunt contracté pour leur financement dans le budget annexe du parc de stationnement.

Une délibération a été adoptée par le Conseil Municipal du 11 octobre 2007 après avis du conseil d'exploitation du 1^{er} octobre 2007 pour transférer une partie du patrimoine ainsi que l'emprunt contracté pour le financement du parc de stationnement de la Plage.

La TVA n'étant, quant à elle, pas une opération budgétaire, elle a conduit à générer un excédent d'investissement lié à cette opération pour un montant s'élevant à ce jour à 901 338 €.

Considérant que cet excédent doit être corrigé des intérêts courus non échus de l'exercice 2007, suite à une modification de calcul de la nomenclature M4 pour un montant de 56 252,50 €, l'excédent d'investissement est ainsi ramené à 845 085,50 €. Ce résultat doit également couvrir le déficit du compte administratif 2007 (36 908,79 €) et permettre le désendettement de ce budget.

Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 18 juin 2008, le Conseil Municipal est invité à adopter la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses d'investissement :

001	déficit d'investissement	- 36 908,79 €
1641	Remboursement d'emprunt	845 085,50 €

Recettes d'investissement :

001 excédent d'investissement

808 176,71 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 de l'exercice 2008 de la régie du parc de stationnement de la plage.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Compte administratif 2007 – Régie de la salle des congrès

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 8*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Vérane LEGRAND

Vu :

- les articles R 2221-63 et R 2221 72 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- les statuts de la régie à autonomie financière pour l'exploitation de la salle des congrès et la location de salles municipales,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2007 de la Régie de la salle des congrès, lequel a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance en date du 18 juin 2008.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement	
- Dépenses réalisées	0,00 €
- Recettes réalisées	0,00 €
Excédent	0,00 €
Section de fonctionnement	
- Dépenses réalisées	6 543,32 €
- Recettes réalisées	62 140,88 €
Excédent	55 597,56 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le **Compte administratif 2007 – Régie de la salle des congrès**, par :

☞ 8 voix pour « Dieppe Ensemble »

☞ 30 abstentions (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)

☞ M. le Maire ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la
ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Compte de gestion 2007 – Régie de la salle des congrès

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Vérane LEGRAND

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2007 de la Régie de la salle des Congrès établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance en date du 18 juin 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2007 de la régie de la salle des congrès.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Compte administratif 2007 – Domaine les Roches

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 8*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Vu :

- l'article R 2221 63 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts de la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du domaine Les Roches,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2007 du domaine «Les Roches», lequel a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 2 juin 2008.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	0,00 €
- Recettes réalisées	11 298,24 €
Excédent	11 298,24 €

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	270 003,71 €
- Recettes réalisées	287 967,48 €
Excédent	17 963,77 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le **Compte administratif 2007 – Domaine des Roches**, par :

- ☞ 8 voix pour « Dieppe Ensemble »
- ☞ 30 abstentions (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)
- ☞ M. le Maire ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Compte de gestion 2007 – Domaine Les Roches

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2007 du domaine « Les Roches » établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 02 juin 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2007 du Centre d'hébergement les Roches.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Décision modificative n°1 – Budget du Domaine Les Roches

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2008 et de reprendre le résultat du compte administratif 2007, il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget du Domaine des Roches, laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 2 juin 2008.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section d'Investissement

Dépenses

21 Immobilisations corporelles	11 298,24 €
Total	11 298,24 €

Recettes

001 Résultat d'investissement reporté	11 298,24 €
Total	11 298,24 €

Section fonctionnement

Dépenses

011 Charges à caractère général	11 965,00 €
012 Charges de personnel et assimilées	4 998,77 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
	17 963,77 €

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	17 963,77 €
Total	17 963,77 €

Vu l'avis émis par la commission n°1 lors de sa réunion du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 de l'année 2008 du budget du Domaine les Roches.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 de l'année 2008 de la régie à autonomie financière du centre « Les Roches ».

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Régie à autonomie financière du Domaine Les Roches – Tarifs 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND (de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2009 du domaine des Roches proposé par le conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière lors de la réunion du 2 juin 2008.

Ces tarifs augmentent globalement de 5% afin de tenir compte de l'inflation du coût des énergies et des denrées alimentaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs 2009 du centre les Roches (tarifs détaillés en annexe).

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Déplacement d'un Elu en Grande Bretagne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Vérane LEGRAND

Madame MASSUGER Maud s'est rendue en Grande Bretagne à Lewes le 29 février 2008 dans le cadre du programme « Interreg 4 » et plus particulièrement au financement européen pour les actions culturelles transfrontalières.

Pour ce déplacement, Madame MASSUGER Maud a pris le bateau.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion en date du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge par la Ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants (restauration, transport) pour la somme de 168, 10 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Chargement en usine, transport, traitement et valorisation des
mâchefers de l'UIOM – Avenant n°5 pour prolongation
du marché n° 04 279**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Par délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2004, la ville de Dieppe a conclu un marché n° 04.279 avec l'entreprise Matériaux Baie de Seine (M B S), relatif au chargement en usine, transport, traitement et valorisation des mâchefers de l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères de la ville de Dieppe.

Ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification à l'entreprise, prévoit qu'il peut être renouvelé trois fois par reconduction expresse par période de 12 mois.

Ce marché a été renouvelé pour la troisième et dernière fois le 13 août 2007. Celui-ci arrivant à terme prochainement, il est proposé de prolonger sa durée jusqu'à la notification du nouveau marché et pour lequel une procédure d'appel d'offres ouvert est lancée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 5 de prolongation du marché n° 4.279 avec l'entreprise Matériaux Baie de Seine (M B S)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Avenant n°1 au marché de travaux de plomberie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

La Ville de Dieppe a attribué à l'entreprise Manneville un marché à bons de commande pour les travaux de plomberie, sanitaires, chauffage, ventilations et climatisation pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux.

Ce marché a été passé selon la procédure adaptée avec un minimum de commandes de 30 000 € et un maximum de 120 000 €.

Ce marché, conclu pour une période de un an non renouvelable, arrive à expiration le 17 juillet 2008.

Une nouvelle consultation est en cours selon la procédure d'appel d'offres ouvert mais le nouveau marché ne pourra être notifié qu'après le Conseil Municipal de septembre 2008.

Afin de faire procéder aux travaux d'urgence dans les bâtiments scolaires, il est proposé de modifier le seuil maximum de ce marché, initialement fixé à 120 000 € HT pour le porter à 160 000 € HT (soit une augmentation de + 33%).

Il est également proposé de modifier l'article 5 – délai d'exécution des travaux – du cahier des charges consacré aux clauses techniques de ce marché en mentionnant :

- que les prestations pourront être commandées par ordre de service adressé à l'entreprise au plus tard la veille de l'expiration du marché ;
- que les prestations commandées par ordre de service seront exécutées dans les délais indiqués par l'entreprise sur le devis, et devront être exécutées au plus tard dans les deux mois qui suivent l'expiration du marché.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 juin a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise Manneville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la ville
de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Acquisition d'enveloppes imprimées – avenant n°3 au marché n° 06 011

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

La collectivité possède une machine à mettre sous pli afin d'éviter une mise sous pli manuelle.

Cette machine ne peut recevoir que des enveloppes mécanisables (patte trapèze biseautée).

Depuis quelques mois, l'utilisation de ce matériel s'est accrue par une utilisation plus systématique (afin d'éviter tout travail manuel).

Cette nouvelle organisation a pour conséquence un besoin d'enveloppes mécanisables supplémentaires.

Un marché n° 06.011 a été conclu avec la société Sepieter relatif à l'acquisition d'enveloppes imprimées.

Le recensement du besoin d'enveloppes imprimées mécanisables est le suivant :

- 20 000 enveloppes mécanisables 110x220
⇒ 19,95 € HT le mille
- 10 000 enveloppes mécanisables 162x229
⇒ 31,44 € HT le mille

soit un montant total de 713,40 € HT.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n° 3 entérinant cette acquisition.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la
ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Avenants aux marchés de travaux pour la recomposition de la place
Henri Dunant à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal, pour prendre en compte les modifications ci-dessus, d'autoriser la SEMAD à signer, au nom et pour le compte de la Ville :

- l'avenant n° 2 pour le lot n° 1 confié à la société Eurovia
- l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 confié à l'entreprise Véolia
- l'avenant n° 2 pour le lot n° 3 confié à l'entreprise Cégélec
- l'avenant n° 2 pour le lot n° 4 confié à la société Thélou paysage

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de
stationnement de la plage - Reconduction de l'indemnité de conseil au
Trésorier Principal Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Vu une directive de la Direction Générale de la Comptabilité Publique du 10 avril 2002, relative à l'adaptation des montants de l'indemnité de conseil en euros,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie en date du 18 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de reconduire l'indemnité de conseil allouée par délibération du 8 février 2007 à Monsieur Dominique PROUST, Trésorier Principal Municipal, calculée au taux maximum, à savoir :

sur les 7 622,00 premiers euros, à raison de 3 pour 1 000,
sur les 22 867,00 euros suivants, à raison de 2 pour 1 000,
sur les 30.489,00 euros suivants, à raison de 1,5 pour 1 000,
sur les 60 979,00 euros suivants, à raison de 1 pour 1 000,
sur les 106 714,31 euros suivants, à raison de 0,75 pour 1 000,
sur les 152 449,00 euros suivants, à raison de 0,50 pour 1 000,
sur les 228 673,00 euros suivants, à raison de 0,25 pour 1 000,
sur les sommes excédant 609 796,00 euros, à raison de 0,10 pour 1 000.

2/ de calculer l'indemnité par application du barème ci-dessus suivant la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois derniers exercices.

Les crédits nécessaires sont ouverts au Budget 2008 de la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

Bilan d'activités 2007 – Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

La présente Délégation de Service Public (D.S.P.) est régie par la Convention de Gestion Globalisée de Stationnement du 26 mars 1990, modifiée par les avenants n° 1 à 12.

Cette convention couvre l'exploitation et la gestion de surface sur le territoire de la Ville de Dieppe.

Conformément aux dispositions prévues par la loi n° 95.127 du 8 février 1995 qui complète la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993, la société VINCI PARK GESTION, gestionnaire du stationnement payant sur la Commune, a présenté son bilan d'activité 2007.

Celui-ci correspond aux rapports techniques et financiers prévus aux articles 18, 19 et 20 de la convention de gestion globalisée du 26 mars 1990 modifiée par les avenants n° 1 à 12.

L'activité Voirie :

– Données techniques

Stationnement sur voirie

- Contrôlé par 68 horodateurs
- le nombre total de places a été porté à 1297 par l'avenant n°12 correspondant à l'extension du stationnement payant sur le parking de la Rotonde
- Stationnement payant de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 du lundi au samedi sauf jours fériés, exception faite de l'espace de la Rotonde se trouvant en zone verte et payant 7 jours sur 7
- Le stationnement est limité à 2h30 en zone orange et à la journée en zone verte

TARIFS			
ZONE ORANGE		ZONE VERTE	
0 h 15	0,20 €	0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €	0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €	0 h 45	0,60 €
1 h 00	0,80 €	1 h 00	0,80 €
1 h 20	1,00 €	1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €	1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €	1 h 50	1,40 €
2 h 00	1,60 €	2 h 00	1,60 €
2 h 15	1,80 €	5 h 00	1,80 €
2 h 30	2,00 €	9 h 00	2,00 €

La tarification 2007 est restée stable par rapport à celle de 2006.

Principales modifications apportées au périmètre en 2007

En zone Orange

Quai Duquesne :	3 places supplémentaires (modification du marquage existant)
Place Nationale :	1 place créée suite à la délimitation d'un emplacement réservé PMR
Rue d'Ecosse :	- suppression d'un emplacement face au n° 68 - 1 place payante transformée en 1 place réservée aux ambulances

En zone Verte

Rue du Haut Pas :	1 place créée face au n°21
Place Louis Vitet :	2 places supprimées (côté ancienne caserne des Pompiers)
Place du Commandant Fayolle :	- 2 places payantes transformées en 2 places réservées aux ambulances - 1 place payante transformée en 1 place réservée au PMR et perte d'un emplacement payant suite à cette modification
Rue Saint Rémy :	2 emplacements réservés aux ambulances transformés en 2 places payantes
Quai Duquesne :	- 2 emplacements réservés aux livraisons transformés en 2 places payantes - création de 3 places payantes (face au Café du Quai et de l'ancienne caserne des Pompiers)

Réduction

Zone	Rues	Places	Nombre d'horodateurs
ORANGE	Rue d'Ecosse	1	0
VERTE	Place Louis Vitet	2	0
VERTE	Place Fayolle	1	0
TOTAL		4	0

Création

Zone	Rues	Places	Nombre d'horodateurs
ORANGE	Quai Duquesne	3	0
ORANGE	Place Nationale	1	0
VERTE	Rue du Haut Pas	1	0
VERTE	Quai Duquesne	3	0
VERTE (7j/7)	Secteur A.Dumas	247	6
VERTE (7j/7)	Rue des Falaises	17	1
TOTAL		272	7

Le parc de l'Hôtel de Ville

- Contrôlé par des barrières
- Nombre de places : 111
- Stationnement payant de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 du lundi au samedi sauf jours fériés
- Stationnement illimité

L'aménagement du parc hôtel de ville, réalisé en 2000, dispose d'une tarification spécifique.

TARIFS	
0 h 00 à 0 h 15	gratuit
0 h 15 à 0 h 30	0,40 €
0 h 30 à 0 h 45	0,60 €
0 h 45 à 1 h 00	0,80 €
1 h 00 à 1 h 20	1,00 €
1 h 20 à 1 h 35	1,20 €
1 h 35 à 1 h 50	1,40 €
1 h 50 à 2 h 00	1,60 €
2 h 00 à 2 h 20	1,80 €
2 h 20 à 3 h 00	2,00 €
3 h 00 à 5 h 00	3,00 €
5 h 00 à 7 h 00	4,00 €
7 h 00 à 9 h 00	5,00 €

La tarification 2007 est restée stable par rapport à celle de 2006.

Mode de gestion de la gratuité sur le parc de l'Hôtel de Ville

Afin de faire bénéficier de la gratuité du stationnement lors de manifestations, 3140 tickets de stationnement gratuit ont été remis aux bureaux du Secrétariat Général et de l'Etat Civil. De même, 158 cartes magnétiques d'accès gratuit ont été remises à la collectivité.

L'aire d'accueil des camping-cars

- Contrôlé par un horodateur
- Nombre de places : 52
- Stationnement payant 7j / 7 et 24h / 24
- Stationnement limité à 48 heures

TARIFS	
24 heures	7,00 €
48 heures	14,00 €

Les recettes

	2004	2005	2006	2007	Écart 2007/2006
Stationnement payant sur voirie	726 753	746 935	734 076	833 036	+ 13,48 %
Parc stationnement Hôtel de Ville	136 943	141 018	138 247	147 076	+ 6,39 %
Aire stationnement camping-cars	46 490	49 298	58 996	59 500	+ 0,85 %
<i>Total</i>	910 186	937 251	931 319	1 039 612	+ 11,63 %

La recette globale affiche une hausse de 11,63 % par rapport à l'année 2006.

Cette évolution résulte de l'extension du domaine payant sur le secteur de la Rotonde qui a généré une recette collectée de 51 921 € et d'une surveillance accrue sur les autres secteurs.

Il est à noter une très sensible évolution de la recette représentée par les paiements par carte MONEO (7 452 € en 2007 contre 4 431 € en 2006).

Nous avons pu observer une baisse de fréquentation sur l'aire d'accueil des campings-cars au cours du dernier trimestre (- 21 % par rapport à l'année 2006).

La fréquentation du parc de l'Hôtel de Ville affiche une hausse de fréquentation horaire de 4,47 % par rapport à l'année précédente.

Verbalisation des infractions

Le taux de verbalisation a augmenté par rapport à l'année 2006. Le nombre de timbre amendes émis en 2007 est de 18 483 contre 13 615 en 2006 soit une augmentation de 35,75 %.

Faits marquants de l'année 2007

Extension du domaine payant sur le secteur Plage

Le stationnement sur le secteur de la Rotonde est devenu payant à compter du vendredi 8 juin 2007 (date d'ouverture du parking de la Plage au public).

Le stationnement y est régi comme suit : payant 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés.

La mise en place s'est effectuée en deux étapes :

- du 8 juin 2007 au 10 juillet 2007 : le stationnement fut limité à 2h30 (application du tarif de la zone orange en centre ville en incluant les dimanches et les jours fériés),
- à compter du 11 juillet 2007 : la durée de stationnement fut étendue à 9 heures par jour (application du tarif de la zone verte en centre ville en incluant les dimanches et les jours fériés)

Le personnel de surveillance du stationnement payant étant chargé de contrôler ce secteur 7j/7.

Parc de l'Hôtel de Ville

Nous notons une nette augmentation du taux de mendicité aux abords de la caisse automatique (présence d'individus tout au long de la journée) et cela malgré les interventions des services de Police.

De même qu'en 2006, il n'est pas rare que des véhicules se suivent en franchissant la barrière de sortie et que certains véhicules municipaux sortent du parc en utilisant l'accès derrière la Mairie au niveau des chaînes.

Gestion du stationnement durant les fêtes de fin d'année

Pour la troisième année consécutive et à la demande de l'association des Vitrines de Dieppe, le stationnement sur voirie fut gratuit les samedis 15 et 22 décembre 2007 de 14h00 à 19h00, à l'exception du parc de l'Hôtel de Ville.

- Activité Parking

Le parking St Jacques

Données techniques

La capacité d'accueil du parking est de 100 emplacements dont 98 emplacements publics et 2 emplacements réservés. L'ouvrage réservé à

l'usage d'une clientèle abonnée fonctionne 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7 selon un mode entièrement automatique ; il n'y a pas d'effectif affecté de façon permanente à son fonctionnement.

Tarifs 2007

Abonnement permanent	
mois	41,87 €
trimestre	125,62 €
semestre	251,23 €

Aucune modification de tarif n'a été effectuée au cours de l'exercice 2007.

Recettes

2004	2005	2006	2007	Écart 2007/2006
49 118 €	52 046 €	58 022,24 €	55 391,59 €	- 4,53 %

Dans les recettes de l'année 2006, une quote-part de 4011,24 € avait été annexée au montant des recettes du parking St Jacques.

Au 31 décembre 2007, le nombre de cartes vendues était de 112, ce qui représente une augmentation des clients abonnés de 6,16 % par rapport à l'exercice précédent.

La progression des recettes du parking St Jacques est donc positive depuis 2004.

Espace de la Barre

Données techniques

La capacité totale du parking est de 272 emplacements, répartis sur trois niveaux. Ces places sont majoritairement affectées au public horaire abonné, mais 59 places sont réservées à des propriétaires privés.(plus un acquis par Vinci Park au 31/01/2002).

Le parc Espace de la Barre est ouvert à la clientèle horaire de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi.

Pour les abonnés et les amodiataires, l'accès est ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7.

Tarifs

La tarification appliquée au 1^{er} janvier 2007 a été la même que celle du 1er janvier 2006 :

Tarifs horaires	
0 h 30	0,30 €
1 h 00	0,60 €
2 h 00	1,20 €
3 h 00	1,50 €
4 h 00	1,80 €
5 h 00	2,20 €
6 h 00	2,60 €
6 h 00 à 12 h 00	3,00 €
12 h 00 à 24 h 00	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait 1 semaine	15,00 €

Abonnement permanent	
Mois	50,34 €
Trimestre	140,00 €
Semestre	272,11 €
Prélèvement mensuel	45,35 €
Abonnement jour (*)	
Mois	41,87 €
Trimestre	118,08 €
Semestre	234,37 €
Prélèvement mensuel	39,06 €

(*) Permanent : 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24
jour : du lundi au samedi, de 7 h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés).

La fréquentation

Le nombre de visiteurs « horaires » pour l'année 2007 a été de 45 896, ce qui représente les moyennes suivantes :

- mensuelle : 3 825 visiteurs
- hebdomadaire : 883 visiteurs
- journalière: 144 visiteurs (base 318journs/an)

Nous constatons une stabilité de la fréquentation des visiteurs « horaires ».

Le nombre d'abonnés mensuels reste stable (la moyenne étant de 232 cartes en service par mois).

Recettes

2004	2005	2006	2007	Écart 2007/2006
182 293,41 €	187 290,47 €	187 175,06 €	192 677,09 €	+ 2,94 %

La recette globale 2007 d'un montant de 192 677 € se décompose de la façon suivante :

- 34 % en produits « visiteurs »
- 62 % en produits « abonnés »
- 4 % en produits divers (charges / amodiations)
- Résultat Financier
-

Les recettes totales (voirie et parkings) pour l'année 2007 s'établissent à 1 287 680,71 € soit des recettes en augmentation de + 11,60 % (provenant pour environ 60% du parking de la Rotonde).

	2004	2005	2006	2007	Écart 2007/2006
Recettes voirie	910 185,62	937 251,76	931 319,24	1 039 612,03	+ 11,60 %
Recettes parking Saint Jacques*	49 118	52 046,06	58 022,24	55 391,59	- 4,53 %
Recettes parking Espace de la Barre *	182 293,41	187 290,47	187 175,06	192 677,09	+ 2,94 %
TOTAL	1 141 597,03	1 176 588,29	1 176 516,54	1 287 680,71	+ 9,45 %

Le tableau ci-après indique, pour les principaux postes, le montant des recettes brutes, la quote-part des recettes à revenir à la Ville, la rémunération de l'exploitant, l'excédent revenant à la Ville, l'évolution depuis 2003 ainsi que la variation 2007/2006.

	2004	2005	2006	2007	Écart 2007/2006
Montant des recettes de l'exercice (1)	1 141 597,03	1 176 588,29	1 176 516,54	1 287 680,71	+ 9,45 %
Quote-part des recettes à revenir à la Ville (2)	478 158,61	489 166,73	487 864,36	547 572,29	+ 12,24 %
Rémunération de l'exploitant (3)	488 561,87	529 103,33	577 911,65	608 438,67	+ 5,28 %
Résultat de l'exercice (4) = (1) - (2) - (3)	174 876,61	158 318,24	110 740,53	131 669,75	+ 18,90 %
Répartition du résultat excédent revenant à la Ville 0.70 X (4) *	122 413,63	110 822,77	77 518,37	92 168,82	+ 18,90 %

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan d'activités 2007 de VINCI PARK GESTION pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

Ce rapport a été examiné par la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance en date du 25 juin 2008.

Le Conseil Municipal prend acte.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la
ville de Dieppe

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Le présent rapport annuel de 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Ville de Dieppe est élaboré conformément à l'article L – 2224 – 5 du C.G.C.T. et au décret n° 2000 – 404 du 11 mai 2000.

Ce rapport, comme celui de l'année précédente, n'inclut pas la propreté de la Ville de Dieppe, mais uniquement l'élimination et la valorisation des déchets des ménages, conformément à l'article L. 2224-13 du CGCT.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

1 – Collecte des déchets

– Ordures ménagères

Les ordures ménagères des 34 653 habitants de tout le territoire des communes associées de Dieppe et Neuville-les-Dieppe y compris Puys, sont collectées en porte à porte par les services municipaux.

Dans l'hypercentre, la collecte des ordures ménagères a lieu matin et soir pour tenir compte de l'exiguïté de l'habitat qui ne permet pas toujours l'attribution de conteneurs individuels.

25 points de regroupement y sont implantés.

D'autre part, les agents municipaux de la Ville de Dieppe collectent les ordures ménagères sur la commune d'Hautot/Mer depuis le 1^{er} janvier 2006 et les ordures ménagères des communes de Varengeville/Mer et Ste Marguerite/Mer depuis le 1^{er} janvier 2007. Ces déchets sont ensuite acheminés à l'usine d'incinération où ils sont traités. Cette mise à disposition de services fait l'objet de conventions entre les communes.

– Déchets verts

La collecte des déchets verts est réalisée par les services municipaux sur tout le territoire de la commune, y compris les impasses, une fois par semaine en saison.

En 2007, la collecte des déchets verts s'est déroulée de mi-avril à mi-octobre. Tous les habitants (exceptés ceux qui ont refusé) ont été équipés de biotainers.

D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2007, les agents municipaux assurent la collecte des déchets verts en porte-à-porte sur les communes d'Hautot/Mer, Varengeville/Mer et Ste Marguerite/Mer. Cette mise à disposition de services fait l'objet de conventions entre les communes.

– **Tri sélectif**

Dans le cadre du développement durable, le tri sélectif a été mis en place le 10 novembre 2003. Toutes les habitations ont été dotées de bacs spécifiques (à couvercle jaune) ou de colonnes en pied d'immeubles, pour le tri sélectif des déchets recyclables (journaux/magazines, emballages en papier/carton, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires). Le produit du tri est collecté par les services municipaux en porte à porte une fois par semaine.

L'action est toujours soutenue par une communication spécifique. Deux ambassadeurs de tri sont continuellement à la disposition du public.

– **Verre**

75 colonnes à verre sont installées sur tout le territoire et sont collectées lorsqu'elles sont pleines par un exploitant extérieur (VEOLIA Propreté). On compte 1 colonne pour 500 habitants environ.

– **Déchetterie**

Une déchetterie municipale existe depuis 1992 Chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles. Elle est exploitée par la Société VEOLIA Propreté. Ouverte du lundi au samedi, elle accueille les encombrants, déchets verts, ferrailles, gravats et huiles minérales des particuliers, collectivités, artisans et commerçants.

La déchetterie est également équipée d'une colonne à verre et d'une colonne à papier.

Afin de mutualiser le service offert par la déchetterie et ainsi de diminuer les charges fixes d'exploitation, la déchetterie, initialement ouverte aux Dieppois, a été ouverte par convention de mise à disposition de service, aux communes avoisinantes qui l'ont demandé. Ainsi ces charges sont divisées par 51 400 habitants au lieu des 34 653 Dieppois.

Les communes suivantes, représentant une population de 16 747 habitants, bénéficient de l'accès à la déchetterie :

- Ancourt, Arques la Bataille, Grèges, Martigny, Martin Eglise, Rouxmesnil Bouteilles, Saint Aubin / Scie et Sauqueville depuis le 1^{er} juin 2004 (Convention avec le SMOMRE),
- Hautot / Mer depuis le 1^{er} janvier 2005,
- Colmesnil Manneville depuis le 1^{er} mars 2006 (Convention avec le SMOMRE),
- Sainte Marguerite/Mer et Varengueville/Mer depuis le 1er janvier 2007, Offranville depuis le 1er mars 2007.

– Encombrants

Une collecte des encombrants par une société spécialisée (VEOLIA Propreté) a été réalisée en 2007, mensuellement, en porte à porte, répartie sur trois jours pour couvrir tout le territoire de la Commune.

Elle a permis ainsi de récolter 509 tonnes d'encombrants (585 tonnes en 2006).

Cependant, trop de gens encore déposent leurs encombrants sur la voie publique en dehors des jours de collecte quand bien même les calendriers sont-ils rappelés systématiquement dans le journal municipal.

– Collecte de déchets industriels banals

Les déchets industriels (assimilables aux déchets ménagers) des collectivités et des commerçants sont collectés avec les ordures ménagères par les services municipaux.

Les déchets industriels banals de quelques commerces ou organismes (Belvédère, Assiette Dieppoise, Quick...) et de la zone industrielle d'Eurochannel font l'objet d'une facturation spécifique.

Seuls les déchets de l'Hôpital et du Château Michel bénéficient d'une collecte spécifique et font l'objet d'une convention spéciale.

– Traitement des déchets

2- 1 – Incinération

2-1-1- UIOM

L'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de la Ville de Dieppe a été confiée depuis le 1^{er} juillet 2001 à INOVA, pour une durée de 10 ans.

L'UIOM, située Chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles, permet d'éliminer les ordures ménagères de la Ville de Dieppe, ainsi que les déchets incinérables apportés à la déchetterie. Cette usine dispose d'une capacité de traitement d'environ 30 000 tonnes/an ce qui lui permet d'accueillir des ordures ménagères ou des déchets industriels banals pour remplir « le vide de four » (différence entre la capacité d'incinération de l'usine et la quantité de déchets apportés), afin de diminuer les coûts de traitement de l'incinération en mutualisant la part fixe de charges d'exploitation et les amortissements des différentes mises aux normes.

En effet, l'UIOM de Dieppe, après installation du traitement des fumées, a fait l'objet d'une nouvelle mise en conformité afin de respecter les dispositions contenues dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002,

reprises dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2005 et applicables à compter du 28 décembre 2005.

2-1-2-- Tonnages incinérés

Les tonnages 2007 sont les suivants :

Type de déchets	Quantités 2007
Ordures ménagères Dieppe	15 948 tonnes
Ordures ménagères Hautot/Mer	949 tonnes
Ordures ménagères Varengueville/Mer	415 tonnes
Ordures ménagères Ste Marguerite/Mer	276 tonnes
Déchets incinérables des déchetteries	468 tonnes
Déchets industriels banals apportés par IPODEC	1 446 tonnes
Déchets industriels banals des entreprises locales	341 tonnes
TOTAL Déchets reçus à l'UIOM	19 843 tonnes
TOTAL Déchets incinérés	20 003 tonnes

Les déchets des Dieppois représentent 15 948 tonnes en 2007, soit 460 kg/an/habitant, contre 16 039 tonnes en 2006.

Le tonnage de déchets incinérés en 2007 s'élève à 20 003 tonnes contre 18 500 tonnes en 2006 soit une augmentation de 8 %. La capacité d'incinération a été réduite en 2006 du fait des travaux de mise en conformité qui se sont achevés en avril 2006. Pendant la période de travaux, certains apports ont été limités.

Les différents chiffres d'exploitation sont donnés en annexe 1.

La capacité de l'UIOM offre donc la possibilité de traiter l'intégralité des déchets produits à Dieppe (environ 16 000 tonnes) et sur tout le territoire de l'agglomération dieppoise (environ 10 000 tonnes de plus) et au delà. Placée au centre du territoire, en respectant les normes environnementales, elle se positionne donc comme un équipement stratégique dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du développement durable.

Par ailleurs l'incinération des ordures ménagères a produit en 2007 :

- 5 409 tonnes de mâchefers valorisables transportés et valorisés par la société MBS (27 % du tonnage incinéré), dont 4 306 tonnes issues de l'incinération des ordures ménagères des Dieppois.

- 673 tonnes de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères REFIOM (cendres) soit 3,36 % du tonnage incinéré, dont 536 tonnes issues de l'incinération des ordures ménagères des Dieppois.

Précédemment enfouies en centre d'enfouissement de classe 1, ces cendres sont valorisées depuis le 1^{er} mars 2006 dans les mines de sel allemandes.

2-2 – Déchetterie

L'exploitation de la déchetterie de la Ville de Dieppe a été confiée, depuis le 1^{er} septembre 2002, à la Société VEOLIA Propreté pour une durée initiale de trois ans. Le marché a été reconduit plusieurs fois et est arrivé à échéance le 31 décembre 2007.

Les volumes et la nature des déchets sont depuis le 1^{er} octobre 2003 enregistrés sur une base de données, à l'aide des cartes magnétiques (badges) délivrées dans les mairies sur présentation d'un justificatif de domicile.

La déchetterie de Dieppe a fait l'objet de 33 606 visites en 2007.

Les visites sont détaillées en annexe 2 (on entend par collectivités les établissements publics, les administrations et les associations).

La nature des déchets apportés à la déchetterie est détaillée en annexe 3.

On retiendra notamment les quantités suivantes :

Nature des déchets	Quantités 2007	Dont Dieppe
Déchets verts	5 257 tonnes	3 029 tonnes
Encombrants	3 280 tonnes	1 957 tonnes
Ferraille	133 tonnes	64 tonnes
Gravats	1 629 tonnes	1 100 tonnes
Incinérables*	440 tonnes	287 tonnes
TOTAL	10 739 tonnes	6 437 tonnes

(* On entend par incinérables les encombrants qui, de par leur nature, peuvent être incinérés)

Soit un total de 10 739 tonnes de déchets apportés à la déchetterie dont 6 437 tonnes de déchets apportés par les Dieppois (+ 2,6 % pour le tonnage total et – 11,7 % pour les apports des Dieppois par rapport à 2006).

Le papier et le verre peuvent également être apportés à la déchetterie : ces déchets sont apportés en très faible quantité puisque des conteneurs à verre et à papier sont présents sur l'ensemble des communes ayant accès à la déchetterie.

On notera également 3 500 m³ d'huiles minérales apportés à la déchetterie.

En ce qui concerne les déchets verts des Dieppois, le tonnage indiqué comprend à la fois les apports des particuliers à la déchetterie, les apports du service Propreté Urbaine de la ville de Dieppe provenant de la collecte en porte-à-porte et les apports du service Espaces Verts de la ville de Dieppe.

Pour les communes d'Hautot/Mer, Varengeville/Mer et Sainte Marguerite/Mer, le tonnage de déchets verts indiqué comprend également les apports directs en déchetterie et les déchets issus de la collecte en porte-à-porte.

Les apports des Dieppois en déchetterie représentent, pour l'année 2007, 186 kg/an/habitant contre 210 kg/an/habitant pour l'année précédente.

2-3 – Tri sélectif et verre

Le tri des déchets après collecte a été confié, depuis le 25 juin 2003, à la Société VEOLIA Propreté pour une durée initiale de deux ans. Le marché a été reconduit plusieurs fois et est arrivé à échéance le 31 décembre 2007.

La société VEOLIA Propreté achemine les déchets triés par les Dieppois dans son centre où le tri est vérifié et caractérisé. Les produits triés rejoignent ensuite les filières du recyclage.

Les colonnes à verre sont également collectées par la société VEOLIA Propreté dans le cadre du marché d'exploitation de la déchetterie.

En 2007, 834 tonnes de verre (+ 29 tonnes / 2006).

1 387 tonnes d'emballages (hors verre) et journaux/magazines (+ 251 tonnes / 2006) ont été triées. 219 tonnes de refus de tri (+ 33 tonnes / 2006) ont rejoint la filière de l'incinération. Globalement, on note une augmentation de 218 tonnes du tonnage de déchets recyclables (hors verre) par rapport à 2006.

Les tonnages collectés dans le cadre du tri sélectif sont précisés en annexe 4.

Les très bons résultats obtenus dès la mise en place du tri sélectif sur la Ville de Dieppe ont permis de réduire l'incinération d'environ 15% des déchets.

2-4 – Encombrants

La collecte des encombrants en porte-à-porte a été confiée, depuis le 25 juin 2003, à la société VEOLIA Propreté pour une durée initiale de deux ans. Le marché a été reconduit plusieurs fois et est arrivé à échéance le 31 décembre 2007.

509 tonnes d'encombrants ont été ramassées dans le cadre de cette collecte. Ces produits sont ensuite transportés à la déchetterie et leur traitement fait partie du marché d'exploitation de la déchetterie

3 – Bilan global des déchets

A la lecture du tableau joint en annexe n° 5, les Dieppois ont produit en 2006, **24 605 tonnes de déchets** (contre 25 452 tonnes en 2006, soit 3,3 % en moins), soit 710 kg par an et par habitant (**24 kg de moins qu'en 2006**).

- 11 106 tonnes des 15 948 tonnes incinérées ont été éliminés,
- 1 956 tonnes de déchets ont été enfouies,
- 3 029 tonnes de déchets ont rejoint la filière du compostage,
- 5 942 tonnes de déchets ont rejoint des filières de valorisation,
- 2 066 tonnes de déchets ont rejoint les filières du recyclage.

Par conséquent, près de 50 % des déchets produits par les Dieppois sont valorisés ou recyclés : production de compost à partir des déchets verts, utilisation des mâchefers après maturation dans la formation des chaussées ou encore production de matières premières après recyclage.

II – INDICATEURS FINANCIERS

1 – Coût de revient du Service Municipal

Les collectes des ordures ménagères, déchets verts, tri sélectif, sont effectuées en régie avec du personnel municipal. Le nombre d'agents municipaux affectés à la collecte et au traitement des déchets, se répartit comme suit :

Direction et services administratifs:

- 1 ingénieur,
- 2 ambassadeurs de tri sélectif,
- 1 secrétaire,
- 1 femme de ménage.
- 1 contrôleur, chef de service
- 4 gardiens.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, des gardiens assurent la surveillance des locaux du service Propreté Urbaine et de l'UIOM, tous les jours du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 20 heures à 6 heures. Ces gardiens travaillent en roulement par équipe de 2 personnes.

Service de collecte

Le service de collecte est encadré par 4 agents de maîtrise et est assuré par 43 agents.

Les agents du service travaillent par roulement, le matin du lundi au dimanche et l'après-midi du lundi au samedi. Les jours fériés sont travaillés sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Certaines manifestations nécessitent l'intervention du service en dehors des horaires de travail ; ces interventions sont rémunérées en heures supplémentaires.

Les frais de fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets s'élèvent donc, conformément aux annexes 6, 7 et 8 :

Frais de personnel	1 430 020 €
Frais de fonctionnement	209 841 €
Total	1 639 861 €

2- Coût de traitement extérieur

2-1 - Coût de traitement de l'UIOM

En 2007, le coût de traitement des déchets à l'UIOM s'est élevé à :

Objet	Dépenses	Recettes
Exploitation de l'usine	2 113 241 €	
Traitement des mâchefers	119 697 €	
Sous-total Dépenses	2 232 938 €	
Apports extérieurs		83 494 €
Conventions de services		444 191 €
Sous-total Recettes		527 685 €
COUT TOTAL NET		1 705 253 €

2-2 – Coût de traitement du tri sélectif

Le coût du tri sélectif des déchets en 2007 s'est élevé à :

Objet	Dépenses	Recettes
Transport/Tri des emballages	361 709 €	
Collecte des colonnes verre	46 584 €	
Communication tri	20 199 €	
Sous-total Dépenses	428 492 €	
Soutien Adelphe		180 000 €
Vente des matériaux		103 378 €
Sous-total Recettes		283 378 €
COUT TOTAL NET		145 114 €

2-3 – Coût de traitement de la déchetterie

Les coûts relatifs à l'exploitation de la déchetterie se sont élevés en 2007 à :

Objet	Dépenses	Recettes
Exploitation déchetterie	693 404 €	
Participation des communes		161 005 €
COUT TOTAL NET		532 399 €

2-4 – Coût de collecte des encombrants :

La collecte des encombrants en porte à porte a coûté en 2007 :
25 868 €

3 – Coût global d'élimination des déchets en 2007

Le coût global d'élimination des déchets s'est donc élevé en 2007 à :

Objet	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	1 430 020 €	
Frais de fonctionnement	209 841 €	
Prestations externalisées	3 380 702 €	
Sous-total Dépenses	5 020 563 €	
Apports extérieurs		83 494 €
Conventions de services		444 191 €

Objet	Dépenses	Recettes
Soutien Adelphe		180 000 €
Vente des matériaux du tri		103 378 €
Participation déchetterie		161 005 €
Sous-total Recettes		972 068 €
COUT TOTAL NET		4 048 495 €

Le coût de revient à l'habitant, hors amortissement, s'élève à 4 048 495 € / 34 653 habitants soit : **116,83 €/ an / habitant.**

Le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la ville pour l'année 2007.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance en date du 25 juin dernier.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Conventions relatives à la collecte et au traitement des déchets
d'équipement électriques et électroniques (D3E)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Après les déchets d'emballages, les piles usagées, les véhicules hors d'usage, l'Union européenne a entrepris d'encadrer sur le plan réglementaire la valorisation et l'élimination des déchets issus des équipements électriques et électroniques (ci-après DEEE).

On appelle DEEE ou déchet d'Équipement Électrique et Électronique les déchets d'un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques, tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

L'organisation, au niveau européen, de cette nouvelle filière est définie dans la directive n° 2002/96/CE du 27 janvier 2003 modifiée, transposée en droit français par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005.

Le gisement des DEEE est estimé à 1,7 million de tonnes par an, dont la moitié en provenance des ménages. Ces déchets sont composés de 5 familles de produits :

- le gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs,
- le gros électroménager hors froid : machines à laver, lave vaisselle...,
- les écrans : téléviseurs, écrans d'ordinateurs...,
- les petits appareils en mélange : grilles pain, fers à repasser...,
- les lampes (on appelle « lampes » toutes sources lumineuses autres que les ampoules halogènes ou à filament : il s'agit essentiellement des néons et des lampes à économie d'énergie).

Leurs modes d'élimination ne sont pas toujours adaptés car beaucoup contiennent des substances dangereuses, ce qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en place une filière de collecte et de traitement de ces déchets, opérationnelle depuis le 15 novembre 2006.

La mise en place de cette nouvelle filière est l'occasion de traduire dans la pratique les principes du développement durable, en portant plus particulièrement les efforts sur les points suivants :

- la réduction des déchets produits et de leur caractère toxique ou polluant,
- le développement du réemploi,
- la mise en oeuvre de collectes séparées afin d'apporter à chaque catégorie de DEEE un traitement adapté à ses caractéristiques propres,
- le traitement dans de bonnes conditions environnementales des déchets polluants, tels que les écrans, les appareils de froid ou les lampes à décharge,
- la valorisation et le recyclage des DEEE et des matériaux qu'ils contiennent,
- l'élimination des résidus de la filière dans des conditions respectueuses de l'environnement,

- l'encouragement des activités de réinsertion chaque fois que cela est possible sur le plan économique.

En pratique, chaque collectivité qui met en place la collecte sélective des DEEE est rattachée à un organisme coordonnateur, OCAD3E, qui est chargé notamment de l'indemnisation des collectivités selon un barème national.

L'enlèvement des DEEE en déchetterie et leur traitement dans le respect des exigences de réemploi, de dépollution, de recyclage et de valorisation fixées par le décret du 20 juillet 2005 sont assurés et pris en charge financièrement par les éco-organismes :

- Recyclum pour les lampes,
- Eco-systèmes pour les 4 autres familles de DEEE définies précédemment.

Ainsi, la mise en place d'un tel dispositif ne coûte rien aux collectivités.

De plus, suite aux travaux d'agrandissement et de mise en conformité prévus très prochainement, la déchetterie de la Ville de Dieppe sera parfaitement en mesure d'accueillir séparément les différentes familles de DEEE.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 3 lors de sa réunion du 11 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec OCAD3E et Eco-systèmes pour la collecte et le traitement des DEEE hors lampes,
- à signer une convention avec OCAD3E et Recyclum pour la collecte et le traitement des lampes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la
ville de Dieppe**

**Engagement de la Ville de Dieppe, maître d'ouvrage, au Contrat
d'Objectifs de Gestion de l'Eau (COGE) du bassin versant de l'Arques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Christian LAPENA

Le Département de Seine Maritime a arrêté, lors de sa séance plénière du 14 décembre 2005, ses nouvelles modalités d'intervention dans le domaine de l'eau.

Celles-ci s'articulent autour d'un Contrat d'Objectif de Gestion de l'Eau (COGE) rassemblant l'ensemble des Maîtres d'Ouvrages concernés par la gestion de l'eau (eau potable, assainissement, eaux usées, eaux pluviales, lutte contre les inondations, rivières) sur un même bassin versant géographique.

Ce contrat a pour but de formaliser l'approche territoriale, contractuelle et pluriannuelle des actions réalisées dans le domaine de l'eau. En contrepartie, les actions contractualisées bénéficieront d'un taux de subvention bonifié (15 % du montant HT des travaux au lieu de 10 % hors contrat), d'une garantie de financement et de la priorité de traitement des dossiers.

L'Agglomération dieppoise, compétente en matière d'eau et d'assainissement, s'est engagée dans cette action le 28 mars 2006 et en porte l'animation. Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2006, la Ville de Dieppe, qui conserve la compétence en matière d'eaux pluviales, s'est également inscrite dans cette politique de gestion de l'eau.

Le projet de contrat relatif au bassin versant de l'Arques est joint au présent rapport.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 6 lors de sa réunion du 15 mai 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat d'Objectif de Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Arques.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la
ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Marché de prestations de services pour la réalisation
d'un bilan carbone**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Le Bilan Carbone est une méthode de comptabilisation des émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre qui peut être mise en oeuvre par les collectivités :

- sur la partie « patrimoine et services » : il s'agit dans ce cas de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités propres d'une collectivité et les services qu'elle rend,
- sur la partie « territoire » : il s'agit dans ce cas de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre générées par toutes les activités situées sur le territoire de la collectivité.

Le Bilan Carbone facilite la mise en oeuvre de démarches de développement durable.

Les intérêts d'une telle démarche sont :

- d'identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire,
- d'identifier les marges de manoeuvre à court et long terme pour réduire ces émissions,
- d'inciter d'autres acteurs à engager des bilans carbone,
- de réfléchir à des stratégies de développement local en ayant conscience de la vulnérabilité de son territoire en termes d'accès aux énergies fossiles et en intégrant les enjeux climatiques,
- de mesurer les progrès réalisés en comparant les émissions d'une année sur l'autre.

Dieppe-Maritime s'est engagée dans cette démarche et incite les communes à élaborer dans le même temps leur propre Bilan Carbone sur le volet « patrimoine et services ». En effet, Dieppe-Maritime ne possédant pas toutes les compétences et les bâtiments publics, il semble pertinent de mener une action commune.

Pour cela, Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe souhaitent s'organiser en un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services, coordonné par Dieppe-Maritime.

Conformément à l'article 8. IV du CMP, la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera présidée par le représentant de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur (Dieppe-Maritime).

La Ville de Dieppe sera représentée par un titulaire et un suppléant, à désigner parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Afin d'appuyer son travail, la Commission d'Appel d'Offres du groupement pourra être assistée de personnalités compétentes et d'agents des services, qui n'auront pas voix délibérative.

Le coût de la mission, pour le volet « patrimoine et services » de la Ville de Dieppe, est estimé à 15 000 €.

Vu les avis émis par la commission municipale n° 3 du 11 juin 2008 et le bureau municipal du 19 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'engagement de la Ville de Dieppe dans la prise en compte des enjeux climatiques,
- d'approuver l'adhésion de la Ville de Dieppe au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que le marché à intervenir,
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus et décide de procéder à la désignation de son représentant titulaire et de son représentant suppléant par un vote à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Poste de titulaire : M. LAPENA Christian

Poste de suppléant : M. BOUDIER Jacques

Sont élus avec 39 voix :

Titulaire : M. LAPENA Christian

Suppléant : M. BOUDIER Jacques

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services de la ville
de Dieppe**

Convention de prêt de bouées entre la DDE et la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : Mme Patricia FARGE

Par délibération du 7 février 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de Dieppe à signer une convention de mise à disposition de six bouées entre la Ville et le Service Maritime de la DDE.

Pour des raisons de volume et d'implantation, il est difficile d'accueillir sur le territoire municipal ces six pièces ; en revanche, trois petits modèles ont trouvé une place dans des lieux symboliques de la Ville.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 6 lors de sa réunion en date du 19 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer, en lieu et place de la convention sus-mentionnée mais non signée à ce jour, une nouvelle convention de prêt portant sur trois bouées à queue de 7,5 mètres cubes chacune : les bouées Penly 1, Penly 2 et Paluel.

Les conditions de ce prêt, sans limite de durée, n'impliquent aucune contrepartie financière, la Ville devant assumer la charge de la responsabilité et contracter les assurances nécessaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

4^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

La Ville de Dieppe a désormais engagé la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local de l'Urbanisme (PLU). La phase diagnostic du PLU a été validée par délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2007, ce qui a permis d'ouvrir depuis, une vaste période de concertation avec la population, notamment grâce à la tenue de réunions publiques, la mise en place d'un lieu ressources dans l'hôtel de ville et la mise en ligne de la synthèse du diagnostic sur le site de la ville, ainsi que la parution d'un dossier spécial dans le Journal de Bord.

Néanmoins, le processus d'élaboration du PLU ne devant pas s'achever avant deux années environ, il a été nécessaire de procéder dès maintenant à une quatrième modification du Plan d'Occupation des Sols de 1996 afin de permettre la gestion de plusieurs dossiers en cours ou à venir dans un cadre réglementaire sécurisé. Le dossier a été validé au cours du bureau municipal du 3 décembre 2007.

Il s'agit notamment des dossiers suivants :

1. Protection de divers réseaux d'eaux potable, usées ou pluviales, implantés sous des propriétés privées ;
2. Création d'un raccourci pédestre et cyclable dans le vieux Neuville ;
3. Sauvegarde des terrains de tennis de Puys ;
4. Adaptation du règlement d'urbanisme à la destination d'un groupe de bâtiments principalement composés d'habitations situées au sud de la ZAC Eurochannel ;
5. Adaptation du règlement d'urbanisme à la typologie des bâtiments existants dans le centre bourg de Puys ;
6. Construction d'une maison-relais, d'un foyer de jeunes salariés, et d'un centre de formation nucléaire au carrefour de l'avenue Vauban et de la rue de Stalingrad ;
7. Réaménagement des terrains VINCO et des terrains le long de la route Bonne Nouvelle ;
8. Actualisation de la réglementation en vigueur en matière de stationnement pour les différents types de résidences ou d'hôtels.

Dans le cadre de cette modification, il s'agit principalement de :

- Créer plusieurs emplacements réservés le long du parcours de divers réseaux existants d'eaux potable, usées ou pluviales, implantés sous des propriétés privées ;
- Créer un emplacement réservé au bout de l'impasse Paul Bazin ;
- Créer un emplacement réservé à un équipement sportif à Puys ;
- Agrandir la zone UC b au détriment de la zone SI de la zone d'aménagement concerté dite « Eurochannel » ;
- Créer une zone UC h à Puys au détriment de la zone NB le long de la rue Général Leclerc ;
- Créer une zone UB b au détriment de la zone UY c dans la ZAC Dieppe Sud, le long de la rue de Stalingrad ;
- Créer une zone UC i le long de la route de Bonne Nouvelle au détriment de la zone UY b et de la zone UC c ;
- Remplacer, dans les zones UA, UB, UC, UD, NA et NB, à l'article 12, les mots : « lit » ou « chambre » par le terme « unité de vie » pour ce qui concerne les différents types de foyers résidences ou hôtels.

A l'issue de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 5 février au 5 mars 2008, le commissaire enquêteur, Monsieur Jean FONTAINE, a émis un avis favorable pour les points 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Le dossier relatif à la création d'emplacements réservés dans le quartier du Val Druel (point n°1) a reçu un avis favorable pour les emplacements n° 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74.

En revanche, M. FONTAINE demande le retrait des emplacements réservés n° 61, 62, 63, 64, 65 jusqu'à la résolution du litige entre la copropriété des Albatros et la Ville de Dieppe.

La création d'un emplacement réservé n° 57 (point n° 2), situé au bout de l'impasse Paul Bazin a reçu également un avis défavorable du commissaire enquêteur.

Vu l'avis du commissaire enquêteur dans son rapport sur la 4^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols, telle qu'elle figure dans les pièces annexes au présent rapport et qui ont été notifiées aux personnes publiques compétentes et soumises à l'enquête publique du 5 février au 5 mars 2008,

Vu les avis émis par la commission municipale n° 6 et le bureau municipal en date du 19 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal, en l'attente de la validation des orientations des différents points de la 4^{ème} modification :

- d'annuler le point n° 1,
- d'approuver dès à présent les points n° 3-6-8.

Les autres points (n° 2-4-5-7) de la modification du Plan d'Occupation des Sols sont différés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle
de rénovation urbaine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Le 1^{er} octobre 2007, le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de la Ville de Dieppe a été examiné au cours de la Réunion Technique Partenariale (RTP) de l'ANRU. Les membres de la RTP ont émis un avis favorable au projet, sous réserve que la Ville apporte certains compléments au dossier avant son examen en Comité d'Engagement.

Les services de la DDE locale ont soumis la possibilité de signer un protocole de Préfiguration qui permettrait de démarrer et de financer certaines opérations urgentes et prêtes à démarrer (constructions nouvelles pour le bailleur, voiries, financement des études, équipe MOUS à mettre en place pour la ville)

Un premier protocole de Préfiguration a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 Décembre 2007.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de valider la modification de ce protocole au regard de la réflexion engagée ces trois derniers mois sur les projets d'urbanisme de la ville, sur le nécessaire renforcement de l'équipe opérationnelle, le tout en lien avec les concertations d'ores et déjà menées avec les habitants

Ce protocole de préfiguration comporte uniquement les opérations de Neuville. Ces opérations sont recensées dans le tableau joint.

La DDE doit donner son avis sur ce contenu, le protocole pourrait être signé en juillet prochain.

Dans le protocole de Préfiguration, la Ville souligne auprès de L'ANRU qu'elle ne se désengage pas sur le projet du Val Druel pour lequel il a été décidé de concerter les habitants, notamment en matière de Désenclavement et de Résidentialisation.

La réunion publique au Val Druel du 17 juin a permis de réaffirmer la volonté de mettre en place une Démocratie Participative, les habitants ont pu s'exprimer sur leurs souhaits et les axes du futur projet.

Après sa signature, l'ANRU accorde un délai maximum de 6 mois pour finaliser le projet et signer une convention pluriannuelle lors du Comité d'Engagement de l'ANRU.

Les opérations sont financées pour la période 2008/2013.

Le délai de signature de la convention finale est fin 2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce nouveau protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine et autorise sa signature, par :

- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)

- 8 voix « contre » (Dieppe Ensemble).

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Immeuble Quenouille – Avenant n° 3 à la convention de location
du 27 janvier 1994 avec Sodineuf Habitat Normand – Convention de
sous location avec l'association Oxygène**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Par convention en date du 27 janvier 1994, Sodineuf Habitat Normand a mis à disposition de la Ville de Dieppe divers locaux techniques situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Quenouille, représentant une surface totale de 92.55 m², répartis en 2 secteurs :

- une 1^{ère} unité regroupant quatre locaux de 53.20 m²,
- une 2^{ème} unité regroupant deux locaux de 39.35 m².

Ces surfaces ont été mises à la disposition de la Ville de Dieppe à titre gratuit, dans le cadre du plan de restructuration des équipements socio-culturels et associatifs de Neuville-lès-Dieppe.

La Ville de Dieppe souhaitant des locaux supplémentaires, un avenant n° 1 a été signé le 16 août 2002, pour une 3^{ème} unité de 41.17 m².

En complément, la Ville de Dieppe a sollicité une nouvelle extension de 36 m² (4^{ème} unité). L'avenant n° 2 a été signé le 17 août 2005.

L'association « centre social de Neuville » - aujourd'hui dénommée « Oxygène » - bénéficie, depuis la convention de sous-location en date du 26 juin 2002 et de ses avenants, de la totalité de ces surfaces.

La Ville de Dieppe, en collaboration avec l'association « Oxygène » qui a demandé des locaux supplémentaires afin d'assurer l'accueil, l'information et les services auprès des habitants, a sollicité auprès de Sodineuf Habitat Normand une nouvelle unité.

Sodineuf Habitat Normand a répondu favorablement à cette demande en mettant à disposition de la Ville de Dieppe, une surface de 406 m² supplémentaire, à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n° 3 de Sodineuf Habitat Normand, mettant à disposition une 5^{ème} unité de 406 m².
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce 3^{ème} avenant liant la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de sous-location mettant à disposition de l'association « Oxygène », une surface supplémentaire de 406 m², soit une totalité de 575,72 m².

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal
exercice 2006 - 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Vérane LEGRAND

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007, neuvième exercice complet (sur 18) réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet au 1^{er} novembre 1998.

I – Renseignements divers

* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle en 2007 de 40 816 €.

* Délégué de l'activité : la Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (S.A.C.B.M.) dont le Directeur Général est Monsieur Gérald Hamo.

* Echéance de la délégation : 31 octobre 2016.

* Activités exercées :

- Jeux : 90 machines à sous, boule (cessation – arrêté ministériel du 28 novembre 2006), roulette française, roulette anglaise, black jack, stud poker, et texas hold'em poker (nouveau jeu – arrêté ministériel du 17 septembre 2007)
- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » *** de 26 chambres
- Restauration
 - 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts), « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ),
 - 1 service réceptif
- Piano-bar-dancing : « L'Abordage »
- Salle de spectacles de 600 places (dont 330 à l'orchestre et 270 au balcon) - a été fermée de juin 2007 à mars 2008.

* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

* Nombre d'emplois moyen : 104.

* Taxe professionnelle: Base nette taxable 2007 : 699 403 € contre 684 453 € pour 2006 (cotisation versée à la Communauté d'Agglomération = 108 617 €).

* Dernières visites de la Sous-commission départementale de sécurité : 14 novembre 2006, et de la Sous-commission départementale d'accessibilité : 13 mars 2003.

II – Textes justificatifs

* L'exploitation du casino de Dieppe repose :

- d'une part, sur la convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998, et ses avenants,
- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales en date du 9 février 2004 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2008 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous de 69 à 90 unités.

La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires desdits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

III – Compte d'exploitation et vérifications légales

	Exercice 2006/2007 en euros	Exercice 2005/2006 en euros	Exercice 2004/2005 en euros
Chiffre d'affaires net	6 462 663	6 729 421	6 473 949
Produits d'exploitation	6 571 980	6 830 658	6 567 981
Charges d'exploitation	6 220 252	5 882 246	5 858 855
Résultat courant avant impôt	404 276	1 001 975	746 782
Total des produits	6 627 693	6 940 080	6 623 550
Total des charges	6 357 369	6 401 678	6 201 842
Résultat	270 324	538 401	421 708

* Le rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2006/2007 fait apparaître que :

- l'évolution du produit brut des jeux (P.B.J.) qui sert d'assiette aux divers prélèvements est marquée par une baisse de 6,47 % ; il passe de 10 474 424 € à **9 796 228 €** pour la période considérée.

- à l'intérieur de l'évolution ci-dessus, le produit brut des jeux de contrepartie *et de cercle* (boule, roulette, black-jack, etc.) en baisse continue depuis la saison 2000/2001 et après une hausse exceptionnelle en 2003/2004, baisse de nouveau très fortement pour s'établir à **308 799 € (- 41 %)**.

Le produit des machines à sous baisse de manière importante (- 4,70 %) après une progression quasi ininterrompue depuis 9 ans et s'établit à 9 487 431 €. Il représente **près de 97 %** du chiffre global de cette saison (contre 95 % pour l'exercice précédent) ;

- en conséquence, la part du versement légal de 10 % du prélèvement progressif s'est élevée à 414 066 € contre 447 185 € pour la saison 2005/2006 (- 7,41 %), et la part du prélèvement au titre du cahier des charges s'est établie à 1 102 075 € contre 1 178 505 € pour la saison précédente (- 6,49 %) ;

- enfin, pour les machines à sous autorisées, dont le nombre est passé de 69 à 90 en mars 2004, le rendement par machine s'établit comme suit :

	Exercice 2006/2006 (90 MAS)	Exercice 2005/2006 (90 MAS)	Exercice 2004/2005 (90 MAS)	Exercice 2003/2004 (69 puis 90 MAS)	Exercice 2002/2003 (69 MAS)	Exercice 2001/2002 (69 MAS)
Rendement annuel	105 415,91 €	110 610,44 €	108 177,85 €	114 009,30 €	119 834,12 €	120 180,03 €
Rendement mensuel	8 784,66 €	9 217,54 €	9 014,82 €	9 500,78 €	9 986,18 €	10 015 €
Rendement journalier	292,83 €	307,25 €	300,50 €	316,69 €	332,87 €	333,83 €

A l'issue de la troisième année complète de fonctionnement à 90 machines à sous, il est à noter que le rendement unitaire moyen des machines est en baisse.

IV – Observations

Pour cette saison, le Casino de Dieppe se situe au 78^e rang sur 197 casinos autorisés en France.

Le Produit brut réel des jeux baisse donc. Il s'établit, pour l'exercice 2006/2007, à **11 470 481 €** contre 12 231 179 € durant l'exercice précédent.

Consécutivement, les prélèvements effectués au profit de la commune sur le P.B.J. suivent la même courbe : 1 516 141 € contre 1 625 690 € pour l'exercice précédent.

Au titre de l'année 2007, le casino aura donc rapporté 1 670 224 € au budget de la Ville au total, via les prélèvements sur les jeux, le prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, le loyer, la part communale de la taxe foncière et la taxe ordures ménagères – le produit de la taxe professionnelle revenant, lui, à la Communauté d'Agglomération.

Pour rappel, cette somme était de 1 776 324 € en 2006, 1 757 180 € pour 2005, 1 683 707 € pour 2004, 1 497 609 € pour 2003, 1 637 626 € pour 2002, 1 537 466 € pour 2001, et 1 416 600 € pour 2000.

Les activités annexes du Casino sont, elles, en hausse et peuvent être détaillées ainsi :

- le chiffre d'affaires du Grand Hôtel ressort à 138 845 € contre 130 032 € l'année dernière, et correspond à un taux d'occupation d'environ 40 %.
- celui de l'activité Restauration + Bar Dancing s'est élevé à 1 216 370 € contre 1 159 690 € l'an dernier.

Enfin, dans le cadre de ses engagements relevant de la convention de délégation de service public, le casino s'est investi dans l'organisation et l'accueil de manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, accueils de représentations théâtrales et de concerts, accueil de groupes musicaux, etc). Pour des raisons techniques cependant, la Direction a décidé de fermer durant plusieurs mois la salle de spectacles.

Le casino a également participé fortement à la vie de la cité à travers les aides financières diverses qu'il a apporté aux associations locales et à certains clubs sportifs (Voiles 2000, FCD, DUC Rugby,...), comme aux grands événements tels le le Rallye de Dieppe, le Tour de France à la Voile, la saison hippique et Dieppe Rétro.

Globalement, les dépenses de sponsoring, promotion, publicité et animations ont ainsi représenté près de 290 000 € durant l'exercice.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport annuel établi par le délégataire la Société Anonyme du Casino et des Bains de mer pour l'exercice 2006-2007.

Ce rapport a été préalablement examiné par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion en date du 25 juin dernier.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Casino municipal – demande de renouvellement des jeux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : Mme Vérane LEGRAND

La SA Casinos et Bains de Mer (SA CBM) exploite le casino municipal de Dieppe dans le cadre d'une convention de délégation de service public avec la Ville qui court jusqu'en 2016.

Elle est autorisée à exploiter les jeux par un arrêté ministériel du 9 février 2004 qui arrive à échéance le 31 octobre 2008.

Par courrier en date du 14 avril dernier, le Casino de Dieppe a sollicité l'avis de la Ville de Dieppe quant à sa demande de renouvellement de l'autorisation des jeux qu'il entend présenter auprès du Ministère de l'Intérieur pour les jeux suivants :

- Black-Jack 3 tables
- Roulette anglaise 6 tables
- Stud Poker 3 tables
- Texas Hold'em Poker 3 tables
- Machines à sous 90 appareils

Compte-tenu du contrat de délégation sus-mentionné et de l'intérêt évident tant en terme financier qu'en terme d'image et de notoriété pour notre cité, de l'activité du Casino,

Vu l'avis émis par la commission n° 3 en date du 11 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande présentée par la SA CBM pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux sus-visés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Comité départemental du tourisme de Seine Maritime
Désignation du représentant de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 31*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE

Le Comité Départemental du Tourisme de Seine-Maritime (C.D.T.) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Ce comité :

- prépare et met en oeuvre la politique touristique du département de Seine Maritime,
- contribue à assurer, au niveau du département, l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet.

Vu :

- les statuts du Comité Départemental du Tourisme de Seine Maritime actualisés le 4 avril 2003, et plus particulièrement l'article 5,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2001 décidant de l'adhésion de la Ville de Dieppe - classée station balnéaire et touristique- au C.D.T.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, en son sein, un membre pour représenter la Ville de Dieppe lors des Assemblées Générales du Comité Départemental du Tourisme de Seine Maritime.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Se présente :

Candidat de la majorité : Mme Vérane LEGRAND

Nombre de votants..... 31

Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

Est élue avec 31 voix : Mme Vérane LEGRAND

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance Jeunesse – Centre de loisirs sans hébergement de la
ludothèque Camille Claudel - Tarification**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Véraane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Véraane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Véraane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Françoise COTTARD

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse, une action pour la petite enfance a été mise en place afin de renforcer l'intervention de la structure de proximité « ludothèque » notamment auprès des tout petits (3 à 6 ans), âge décisif dans l'épanouissement de la personne et dans le démarrage de la scolarité.

Ce projet est bâti sur le principe de la concertation entre les ludothécaires et les enseignants des écoles du quartier pour inciter les familles en difficulté à inscrire leurs enfants dans cette action sociale et culturelle de prévention de l'illettrisme et de renforcement du lien parent-enfant.

Les enfants et les familles rencontrant des difficultés particulières de socialisation, de communication et d'intégration sociale y ont une place prioritaire. Cette action fait partie du Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la ville de Dieppe, et une tarification spécifique y est appliquée.

En municipalisant la ludothèque Camille Claudel en janvier 2006, la Ville de Dieppe a repris en gestion directe cette action. Le changement de tutelle s'étant opéré en cours d'année scolaire, il avait été acté par délibération municipale du 15 décembre 2005 que le tarif appliqué resterait inchangé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cette grille tarifaire est différente de celle appliquée pour les centres de loisirs de la Ville de Dieppe dans la mesure où cette action, bien que déclarée en centre de loisirs, ne relève pas de l'activité centre de loisirs « classique », qui a fait l'objet d'une délégation à l'IFAC, mais du soutien à la fonction parentale. La déclaration en centre de loisirs permet d'obtenir l'agrément de la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, nécessaire pour percevoir les prestations de service de la CAF.

D'autre part, le Contrat Enfance de Dieppe stipule, en son article 7, que les familles doivent participer financièrement à un niveau proportionnel à leurs capacités contributives. La grille tarifaire de la ludothèque Camille Claudel correspond à cette clause

Ainsi, depuis 2006 des délibérations successives ont été prises afin de proroger ces tarifs.

Aujourd'hui, dans un souci d'harmonisation des tarifs avec ceux de la Ville notamment au regard des quotients familiaux, il convient de modifier la grille tarifaire avec pour principe la diminution du nombre de tranches et l'ajustement des seuils de telle sorte à ne pas mettre en difficulté les familles les plus sensibles. La règle de calcul en matière de quotient familial resterait inchangée.

Vu l'avis émis par la commission municipale n°5 « *Sports, Jeunesse, Culture, Animation des quartiers, Saisons culturelles* » tenue le 4 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Convention de mécénat avec Sodineuf Habitat Normand – Edition de la revue Quiquengrogne – quartier du Pollet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Le service Fonds Ancien et Local de la Médiathèque édite depuis quelques années déjà, une revue municipale intitulée « Quiquengrogne », mettant en valeur le patrimoine écrit conservé dans le service.

Cette revue gratuite, diffusée largement sur le territoire national, a retrouvé pendant l'année 2007 une qualité esthétique due essentiellement à la réintroduction de la quadrichromie. Cette plus-value a séduit nos fidèles lecteurs et a également éveillé l'intérêt d'un nouveau public, le succès des numéros consacrés à Buffon et à la station balnéaire en témoigne.

Néanmoins, ce procédé représente un coût supplémentaire que le service ne peut pas toujours supporter pleinement.

Ainsi, le Fonds Ancien et Local ayant pour projet l'édition d'un numéro en couleur consacré au quartier du Pollet, a donc recherché un soutien financier extérieur.

Sodineuf Habitat Normand, particulièrement sensible à la valorisation des quartiers dans lesquels ses logements sont implantés, les HLM du Pollet incarnant cet attachement historique au territoire Dieppois, a accepté de soutenir financièrement la Ville de Dieppe pour la publication de cette revue.

Ce partenariat, envisagé sous la forme de mécénat, fait l'objet d'une convention définissant les conditions dans lesquelles Sodineuf Habitat Normand accepte de soutenir financièrement la Ville.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 5 en date du 4 juin 2008,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que les documents y afférents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe
des services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Médiathèque Jean Renoir – Avenant n°1 à la convention cadre relative
à l’inventaire des fonds Camille Saint-Saëns signée le 22 novembre 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Véraane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Véraane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Véraane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Une convention-cadre relative à l'inventaire des collections Saint-Saëns est intervenue le 22 novembre 2007 entre le Ministère la Culture et de la Communication/D.R.A.C., l'Association « Académie Bach » et la Ville de Dieppe fixant les modalités de la collaboration entre les différents partenaires pour la conduite de cet inventaire.

L'article 4 de ladite convention désigne l'Association « Académie Bach » comme support administratif de l'emploi du chargé de mission, poste occupé précédemment par Mlle Myriam La Bruyère, doctorante en musicologie.

A ce jour, Mlle la Bruyère qui vient de répondre à une offre d'emploi, est remplacée dans ses précédentes fonctions par M. Olivier Diard, docteur en musicologie médiévale, recruté par l'Académie Bach depuis le 1 février 2008.

De plus, M. Diard devant intervenir sur Dieppe du 23 juin au 23 août 2008, il est proposé, en accord avec Dieppe Scène Nationale, de lui mettre à disposition gracieusement, un logement d'artiste sis quai Henri IV à Dieppe (ancien collège des Oratoriens) pour la durée de son intervention.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 5 en date du 4 juin 2008,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention actant le changement de chargé de mission et la mise à disposition, à titre gratuit, d'un logement dans l'ancien collège des Oratoriens pendant la durée de l'intervention

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Mise à disposition des audioguides à l'Office de tourisme
de Dieppe Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Eric TAVERNIER

Depuis mai 2007, suite à un appel à projet lancé par la Région Haute-Normandie, le service Dieppe Ville d'art et d'histoire a mis en place un circuit audioguidé de la ville.

Nouvelle offre pour découvrir Dieppe et la richesse de son patrimoine, ce dispositif répond aux attentes d'un public large et diversifié (*adultes, enfants, anglophones, public handicapé*).

Il vient compléter l'offre du service Dieppe Ville d'art et d'histoire en terme de visites pour les visiteurs individuels, en y apportant plus de souplesse et de disponibilité.

Contrairement aux visites avec guides conférenciers qui ne peuvent être proposées tous les jours et à toutes les heures, les audioguides se veulent être disponibles toute l'année.

Depuis sa création, la location de l'équipement est assurée par Dieppe Ville d'art et d'histoire. Or, les jours et horaires d'ouverture du service n'en permettent pas une utilisation optimale.

C'est pourquoi, il serait souhaitable de mettre les audioguides à disposition de l'Office de tourisme Dieppe-Maritime, lieu privilégié d'accueil des touristes, avec des horaires d'ouverture élargis.

Vu l'avis émis par la commission n° 5 lors de sa réunion du 4 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition des audioguides à l'Office de tourisme de Dieppe-Maritime selon les termes de la convention soumise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces propositions, par :

- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)
- 8 abstentions « Dieppe Ensemble ».

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe
des services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Vente de la brochure théâtrale de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Frédéric ELOY

Lors de sa dissolution, l'association Dieppe Ville d'art et d'histoire a fait don à la Ville de Dieppe de 681 brochures sur « le Théâtre de Dieppe ».

Cette brochure (8 pages, textes et photos en couleur) a été éditée au début des années 1990 par l'association Dieppe Ville d'art et d'histoire.

Afin de pouvoir la mettre à disposition du public, il est proposé de mettre en vente les 650 exemplaires de cette brochure au tarif de 0,50 € l'unité et d'en conserver 31 exemplaires pour les besoins des services municipaux.

Cette brochure pourrait notamment être vendue au théâtre, par le personnel municipal en charge de l'accueil et de la vente pour le Mémorial du 19 août 1942.

Vu les avis émis par la commission n° 5 du 4 juin 2008 et la commission n° 1 en date du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente, le tarif et le lieu de vente de cette brochure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Sortie annuelle des personnes âgées – Détermination de la participation

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

La Ville de Dieppe organise le mercredi 3 septembre 2008 la sortie annuelle pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

La destination est le village Saint-Joseph dans les environs de Calais. Une visite libre du village écomusée est prévue le matin et sera suivie d'un déjeuner et d'une animation dansante dans une ambiance « guinguette de Nogent ». Le coût de la prestation s'élève à 50 € par personne, soit une dépense de 9 000 € pour 180 personnes, inscrite au budget de la Ville.

Vu l'avis de la commission municipale n° 2 lors de sa réunion en date du 10 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des personnes âgées à 38,50 € (représentant une augmentation de 2 % soit + 5,48 € par rapport à 2007) et 19,25 € pour les personnes bénéficiant de minima vieillesse, soit une recette de 5 290 € inscrite au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Convention de contribution financière au Fonds de
Solidarité Logement 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Conformément à la loi relative aux libertés et responsabilités locales en date du 13 août 2004, le Département assure depuis le 1^{er} janvier 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement, intégrant également les Fonds de Solidarité Eau et Energie et depuis le 1er janvier 2006 la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble du dispositif.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département, les distributeurs d'eau et d'énergie, les bailleurs sociaux, les Caisses d'Allocations Familiales et les Collectivités Locales sont invitées à y participer (Le bilan de la gestion du Fonds de Solidarité Logement des années 2006 et 2007 sera présenté en Assemblée Plénière du Conseil Général du 19 juin 2008).

Le Département propose aujourd'hui la signature d'une convention définissant les engagements réciproques des partenaires pour la mise en œuvre des objectifs du F.S.L. :

➤ accorder des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions, dans les conditions définies par son règlement intérieur :

- aux personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui étant locataires, sous-locataires ou résidents de logements foyer, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative ou qui occupant régulièrement leur logement se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie,

➤ prendre en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes ou des familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées,

A ce titre, il est proposé à la Ville de Dieppe d'apporter sa participation financière sur la base de 0,76 € par habitant (chiffre du recensement 1999), soit :

0,76 € X 35694 habitants = 27127,44 €.

La dépense prévue au budget 2008 sera imputée sur la ligne budgétaire : fonction 523 – Nature 65738 – Service 0-3275 Logements divers. Le versement de cette contribution sera effectué sur le compte de la Paierie Départementale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Convention d'objectifs et de financement CAF / Ville de Dieppe –
Attribution d'une subvention d'investissement et d'un prêt
d'investissement pour la structure de Neuville Cheval à bascule**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. François LEFEBVRE

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants à la crèche du Cheval à Bascule et d'optimiser l'utilisation des locaux, la Ville de Dieppe a établi un projet d'aménagement fonctionnel. Ce projet a été approuvé au Budget 2008

Par convention signée le 21 avril 2008, la CAF propose à la Ville de Dieppe une subvention d'investissement d'un montant de 4 778,64 €, un prêt d'investissement d'un montant de 11 150,16 €. Cette convention de financement est conclue du 29 février 2008 au 27 février 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Restauration scolaire – Modification du règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Françoise COTTARD

Lors de l'ouverture de la cuisine centrale en 1997, un règlement intérieur de la restauration scolaire déterminant le rôle de chacun a été mis en place.

Ce règlement a été modifié en 2003, lors de l'informatisation de la régie puis en 2006, lors de la mise en place du prélèvement bancaire.

Aujourd'hui, pour tenir compte de la semaine scolaire en 4 jours, la commission municipale n°4 réunie le 21 mai a validé les modifications suivantes :

a) de la rubrique «inscription» : lire les enfants sont inscrits pour une semaine de 4 jours au lieu de : les familles ont le choix d'une semaine à 4 ou 5 jours (avec ou sans le samedi).

b) au chapitre convivialité de la part des enfants : « il est attendu de leur part qu'ils goûtent chaque aliment et complètent ainsi l'éducation nutritionnelle dispensée par les parents » on ajoute « sauf cas particulier faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce présent règlement intérieur et de le rendre applicable au 1er septembre 2008. Dès lors, il sera remis aux familles qui en confirmeront l'acceptation auprès des directeurs d'école en leur qualité de régisseurs de cantine et/ou de responsables pédagogiques du Temps du Midi.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Tarification des restaurants scolaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Françoise COTTARD

Une réflexion est engagée sur la revalorisation des tranches de quotient familial. Compte tenu des délais très courts, le service social propose de maintenir l'existant pour la prochaine rentrée scolaire.

Cependant, trois points restent préoccupants :

- certaines familles relevant du RMI ne bénéficient plus de la gratuité
- il manque un pallier entre les tranches 2 et 3, les tranches 5 et 6 ont été plafonnées afin de ne pas imposer de tarif trop élevé
- le quotient en place est le même pour octroyer des aides facultatives ou rechercher la contribution des familles à un service rendu tel que la restauration scolaire, ce qui amène des incohérences.

La Commission n°4 réunie le 11 juin valide le principe d'une revalorisation tarifaire permettant de mieux équilibrer les écarts entre chaque tranche de quotient, tout en accordant une baisse substantielle pour les principales tranches.

Pour les enseignants, il est à noter que le tarif peut être minoré pour ceux dont l'indice nouveau majoré ne dépasse pas 465. La contribution de l'Inspection Académique est versée à la Ville sur présentation d'un état récapitulatif. L'aide est de 1,08 € par repas depuis le 1er janvier 2008.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte un nouveau public que sont les agents employés sous contrat par l'Education Nationale actuellement dénommés « Emploi ou Auxiliaire de vie scolaire ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir la tarification comme suit :

QF	tarifs 2007/2008 (écarts/tranches)	tarifs 2008/2009 (écarts/tranches)
- de 290,00 €	gratuit	gratuit
de 290,01 à 340,00 €	0,88 €	0,86 €
de 340,01 à 390,00 €	1,91 € (+ 1,03€)	1,40 € (+ 0,54 €)
de 390,01 à 450,00 €	2,59 € (+ 0,68 €)	1,95 € (+ 0,55 €)
de 450,01 à 750,00 €	3,09 € (+ 0,50 €)	2,64 € (+ 0,69 €)

QF	tarifs 2007/2008 (écarts/tranches)	tarifs 2008/2009 (écarts/tranches)
+ de 750,01 €	3,09 €	3,15 € (+ 0,51 €)
Extérieurs	4,80 €	4,90 €
Enseignants	4,17 €	4,25 €
A.V.S. E.V.S		1,95 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs 2008/2009.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accueils de loisirs – Règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Françoise COTTARD

La reprise en gestion directe des accueils de loisirs au 1er septembre prochain implique la mise en place d'un règlement intérieur.

La Commission n°4 réunie le 21 mai a pris connaissance et validé le projet de règlement en soulignant son caractère évolutif sur le champ pré et post scolaire. En effet, la semaine scolaire de 24 h pour les élèves et 26 h pour les enseignants va faire intervenir ces derniers sur des créneaux non encore définis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente délibération et de le rendre applicable au 1er septembre 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Tarification des accueils de loisirs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Françoise COTTARD

Le quotient familial appliqué pour les restaurants scolaires sert de base au calcul des tarifs des accueils de loisirs des mercredis, petites et grandes vacances. Ces derniers, qui restent accessibles pour les familles, n'ont pas été revalorisés depuis 2003.

La Commission n° 4 réunie le 11 juin est donc favorable à leur maintien, en attendant que les services sociaux aient fait aboutir l'étude en cours visant à établir de nouvelles propositions.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs suivants pour l'année scolaire 2008/2009 :

Q.F.	½ journée	journée
- de 290,00 €	1,00 €	1,30 €
de 290,01 à 340,00 €	1,50 €	2,00 €
de 340,01 à 390,00 €	1,50 €	3,00 €
de 390,01 à 450,00 €	2,00 €	4,00 €
de 450,01 à 750,00 €	3,00 €	5,50 €
+ 750,01 €	4,50 €	8,50 €
Extérieurs	5,50 €	11,50 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Ouverture d'un accueil pré et post scolaire à l'école
élémentaire Paul Bert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Françoise COTTARD

L'enquête réalisée par Monsieur Boillet - Directeur de l'école élémentaire Paul Bert révèle que 12 familles sont intéressées par la création d'une garderie sur le groupe scolaire.

Basée à l'identique des autres accueils élémentaires, fonctionnant sur les écoles L. de Broglie, Sévigné, Desceliers, P. Curie et J. Prévert, la dépense relative aux frais de personnel serait couverte par la participation des familles.

Pour l'accueil Paul Bert, elle s'établit comme suit :
14,45 € de l'heure x 2 ½ h par jour x 138 jours = 4 985,25 €

La commission n°4 réunie le 11 juin 2008, est favorable à l'ouverture de cet accueil.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'assurer la garde des enfants les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00 à compter du 2 septembre 2008,
- de faire encadrer les enfants par un(e) animateur (trice) assurant le temps du midi sur l'école,
- de demander aux familles une participation forfaitisée à 14 € par mois pour le matin et 21 € par mois pour le soir et ce, sur les 10 mois de l'année scolaire,
- de nommer l'animateur(trice) responsable, régisseur adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Règlement intérieur des accueils périscolaires en écoles élémentaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : Mme Françoise COTTARD

Pour pallier le départ des aides-éducateurs et répondre aux besoins de garde des familles, des accueils ont été mis en place successivement dans les écoles Louis de Broglie et Desceliers (2003), Sévigné et Pierre Curie (2004), Jacques Prévert (2006). Par ailleurs, il est prévu d'ouvrir un 6ème accueil sur l'école Paul Bert, à la rentrée prochaine.

Comme pour les autres activités menées dans le service, il convient de mettre en place un règlement intérieur (ci-joint).

Vu l'avis émis par la commission n°4 qui s'est réunie le 11 juin dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires en écoles élémentaires annexé à la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Reprise en gestion directe des activités des accueils de loisirs et
modification du tableau des effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : M. Lucien LECANU

L'organisation, la gestion et l'animation des accueils de loisirs de la Ville de Dieppe ont fait l'objet d'une délégation de Service Public auprès d'une association, l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) par contrat d'affermage de 5 ans, du 1er septembre 2003 au 31 août 2008.

Actuellement, le délégataire assure les activités régulières de loisirs, pour les enfants scolarisés en écoles maternelles ou âgés de moins de 6 ans et pour les enfants âgés de 6 à 13 ans :

- le mercredi après-midi pendant les périodes scolaires,
- la journée entière lors des petites et grandes vacances,

Il assure également les séjours de vacances pour les enfants.

Il a fixé le cycle annuel de travail des salariés du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Le 1er septembre 2008, le contrat d'affermage susvisé arrivera à échéance et il convient, dans un premier temps, d'envisager la reprise en gestion directe par la Ville de ces activités. Dans un second temps et au cours de l'année à venir, une réflexion sera engagée quant au niveau d'intervention souhaité dans ce domaine.

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la Collectivité doit proposer à ces personnels un contrat de droit public. Les situations des huit salariés recrutés par l'IFAC, sous contrat à durée indéterminée, doivent donc être examinées.

- Pour 4 agents, le contrat à durée indéterminée auprès de l'IFAC porte sur une durée minimale de travail pour l'année de 955 heures (2 agents) ou 1026 heures (2 agents). En outre, ces 4 salariés bénéficient d'un engagement à durée déterminée auprès de la Ville de Dieppe sur des missions d'activités périscolaires dans les écoles maternelles : accueils matin / soir et encadrement du temps de restauration scolaire, soit 20 heures hebdomadaires pendant 36 semaines au cours de l'année scolaire, soit un temps de travail annualisé de 720 heures.

Sans présumer de l'issue qui sera donnée et de l'option qui sera prise quant au mode de fonctionnement et de gestion des accueils de loisirs sur la Ville, il peut être proposé à ces 4 agents, un contrat à durée indéterminée sur des fonctions afférentes au cadre d'emplois des Adjoints d'Animation de 2ème Classe sur une base de temps de travail annualisé de 955 heures ou 1026 heures et ce, compte tenu de leur contrat actuel à l'IFAC. Au cours de l'année à venir, ce temps de travail sera réalisé sur les missions « transférées » de l'association vers la Ville. Par la suite, les agents gardant le bénéfice d'un contrat à durée indéterminée sur des missions d'animation auprès des enfants pourront être affectés sur divers postes : activités périscolaires (missions réalisées actuellement en CDD), remplacements des agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

- Deux agents exercent également des missions d'animation mais ne sont pas personnels de la Ville :

L'un devra faire l'objet d'un CDI dans les mêmes conditions qu'énoncées précédemment. L'autre atteindra son soixantième anniversaire cette année et il lui sera proposé un engagement à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2008. A l'issue de cette échéance, l'intéressé pourra faire valoir ses droits à la retraite.

- Un agent bénéficie d'un contrat à durée indéterminée sur des missions d'accueil à temps complet et pourra être affecté sur des fonctions administratives, sur la base d'un CDI.

- Un agent restera salarié de l'IFAC. Cet agent assume actuellement les fonctions de coordonnateur et il est proposé de confier provisoirement cette mission à un prestataire, l'une des associations du champ de l'Education Populaire.

Au regard de ces éléments et conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la création de 6 emplois permanents et à modifier le tableau des effectifs en adéquation avec les transferts opérés et ce, dès lors que les intéressés auront fait connaître leur décision.

Vu :

- Le Code du Travail et notamment son article L.1224-3 stipulant que lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique, et notamment son article 20,
- Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion en date du 25 juin 2008, il est proposé au Conseil Municipal de :

1 - Ouvrir six postes au tableau des effectifs,

2 - Préciser les critères suivants :

Pour 5 postes :

- Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emplois des Adjoints d'Animation de 2ème Classe,
- Temps de travail : temps non complet annualisé soit 2 postes à 955 heures/an et 3 postes à 1026 heures/an,

- Nature des fonctions : missions d'animation auprès des enfants ou fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,
- Niveau de Rémunération : au regard de la rémunération actuelle sur la base de la grille du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation de 2ème classe

□ Pour 1 poste :

- Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emplois des Adjoints Administratifs de 2ème Classe,
- Temps de travail : temps complet sur la base de 35 hebdomadaires,
- Nature des fonctions : missions de secrétariat et d'accueil,
- Niveau de Rémunération : au regard de la rémunération actuelle sur la base de la grille du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs de 2ème classe

3 - Autoriser Monsieur le Maire à signer les six contrats à durée indéterminée correspondants,

4 - Inscrire et imputer au budget de la Commune les dépenses afférentes à ces rémunérations, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus, par :

- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)

- 8 voix « contre » (Dieppe Ensemble).

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe
des services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Détermination des indemnités de fonctions des Elus

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. Lucien LECANU

Dans le cadre de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, Monsieur le Maire propose d'attribuer des indemnités de fonctions aux Conseillers Municipaux ne bénéficiant pas de délégation.

Dans la limite réglementaire de l'enveloppe indemnitaire globale des indemnités, conformément à l'article L. 2123-24 II du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de modifier la délibération en date du 4 avril 2008 et sur proposition de Monsieur le Maire de diminuer les attributions du Maire, du Maire Délégué et des Adjointes au Maire comme suit :

Fixée actuellement à 90 % du maximum autorisé, ces indemnités seront portées pour le Maire à 82,38 %, le Maire Délégué à 86 % et les Adjointes au Maire à 86,05 % du maximum autorisé.

Au regard de ces éléments et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est donc de nouveau appelé à fixer le montant des indemnités allouées au Maire, au Maire Délégué, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux.

VU :

- ⇒ Les articles L.2123-22 en son alinéa 5 et R.2123-23 en son alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les Communes, qui au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine, à voter des indemnités de fonctions dans les limites correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure,
- ⇒ Les articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvrant aux assemblées délibérantes la faculté de voter des majorations calculées en fonction du montant des indemnités arrêté par le Conseil Municipal, notamment une majoration de 20 % dans les Communes Chefs-lieux d'Arrondissement (alinéa 1 de l'article L.2123.22) et une majoration de 25 % dans les Communes classées station de tourisme (alinéa 3 de l'article L.2123-22),
- ⇒ L'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant le taux maximal, en % de l'indice 1015, des indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de Maire des communes,
- ⇒ L'article L.2113-13 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la création d'une commune associée, entraîne de plein droit l'institution d'un Maire Délégué,
- ⇒ L'article L.2123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire Délégué perçoit l'indemnité correspondant à l'exercice effectif des fonctions de Maire,

- ⇒ L'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant le taux maximal, en % de l'indice 1015, des indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire,
- ⇒ L'article L.2123-24-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement d'une indemnité aux conseillers municipaux ayant reçu du Maire délégation d'une partie de ses fonctions, dans le cadre de l'article L 2122-18,
- ⇒ L'article L.2123-24-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant, dans les communes de moins de 100 000 habitants, le versement d'une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller Municipaux, dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24 et dont le montant maximum ne peut excéder 6 % de l'indice 1015,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- 1 - Appliquer les dispositions règlementaires et législatives susvisées,
- 2 - Appliquer les majorations susvisées à savoir :
 - Application du critère de dotation de solidarité urbaine (DSU) et mise en oeuvre de la strate démographique immédiatement supérieure,
 - 20 % au titre de la qualité de la Ville de chef-lieu d'Arrondissement,
 - 25 % au titre du classement de la Ville en station balnéaire,
- 3 - Fixer à compter du 1er juillet 2008 lesdites indemnités de fonctions dans les limites de l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, au Maire Délégué et aux Adjoints au Maire selon le tableau ci-joint,
- 4 - Imputer au budget de la Commune les dépenses afférentes à ces indemnités, chapitre 65.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe
des services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Fixation d'une indemnité pour frais de représentation

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 31*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : M. Lucien LECANU

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale autorise les Collectivités Territoriales à attribuer des frais de représentation à certains emplois fonctionnels. Sont notamment concernés les Directeurs Généraux des Communes de plus de 5 000 habitants. Ces frais sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Dans le cadre de la jurisprudence constante (arrêt du Conseil d'Etat du 1er février 2006 et du 27 juin 2007), il est proposé d'instaurer le versement d'une somme forfaitaire pour l'emploi de Directeur Général des Services.

En outre, le montant de l'indemnité ne doit pas être disproportionné par rapport aux frais que peuvent normalement impliquer de telles fonctions.

Il constitue un complément de rémunération soumis comme tel au principe de parité dont s'inspire l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir que les avantages indemnitaires accordés aux fonctionnaires territoriaux ne doivent pas être plus favorables que ceux servis aux fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- 1 - Autoriser le versement d'une indemnité forfaitaire de frais de représentation au Directeur Général des Services,
- 2 - Fixer le taux de cette indemnité à 10 % du montant du traitement indiciaire, le montant maximum attribué par l'Etat étant de 15 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus, par :

- 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)
- « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Renouvellement exprès des lots n° 1, 4, 5 et 7 du marché de téléphonie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

La Ville de Dieppe gère ses télécommunications téléphoniques avec plusieurs prestataires de services dans le cadre d'un marché public constitué de plusieurs lots, qui peuvent être renouvelés pour une année supplémentaire.

A cet effet, et compte tenu des exigences réglementaires du code des marchés publics, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour une durée d'un an les marchés suivants :

Lot 1 (marché n° 06.164) : Abonnements, communications et services d'acheminements des communications téléphoniques pour les sites équipés de PABX Numéris. Ce marché ayant été attribué, par délibération n° 26 du 30 mars 2006, après défaut du titulaire et suite à une procédure de marché négocié sans publicité préalable mais avec mise en concurrence à FRANCE TELECOM, dont les montants minimum et maximum sont : 19 000 € HT – 76 000 € HT.

Lot n° 4 (marché n° 05.274) : Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie pour les autres sites, Audiotel et Télétel marché attribué, par délibération n° 27 du 30 juin 2005, par la commission d'Appel d'offres à FRANCE TELECOM, dont les montants minimum et maximum sont : 23 600 € HT – 76 000 € HT

Lot n° 5 (marché n° 05.273) : Acheminement des communications sortantes pour les autres sites : communications locales, nationales intra-département, nationales hors département, internationales, vers les mobiles, marché attribué par délibération n° 27 du 30 juin 2005, par la commission d'Appel d'offres à NEUF CEGETEL (variante), dont les montants minimum et maximum sont : 6 000 € HT – 24 000 € HT.

Lot n°7 (marché n° 05.275) : Abonnements et communications de la Téléphonie mobile en réseau ouvert - marché attribué par délibération n° 27 du 30 juin 2005, par la commission d'Appel d'offres à ORANGE FRANCE, dont les montants minimum et maximum sont : 5 000 € HT – 20 000 € HT.

Les services et prestations téléphoniques fournis par les trois opérateurs ayant été conformes aux spécifications des cahiers des charges et aux attentes de la Ville de Dieppe, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la reconduction expresse de ces marchés pour une durée d'une année à partir du 1^{er} septembre 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Marché n° 06 309 – Fourniture et exploitation d'accès Internet haut débit et de services associés pour les sites non reliés informatiquement au réseau municipal – avenant n°2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

La Ville de Dieppe propose au public un accès Internet dans diverses structures municipales : Réseau des Médiathèques, Pôles de Services ...

La loi 2006-64 du 23 janvier 2006 parue au Journal Officiel du 24 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme stipule que les fournisseurs d'accès public à Internet doivent conserver un historique des connexions. Le SIGDCI (Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique) auquel la Ville de Dieppe adhère met à disposition les outils permettant cette historisation. Afin de pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de disposer d'un accès Internet distinct du réseau de l'administration municipale et doté d'une adresse IP fixe. Afin de pouvoir profiter d'une navigation plus fluide, il est recommandé de disposer d'un accès à 8 méga pour les sites où cela est possible.

L'incidence financière pour la collectivité sera de 8,18 € HT / mois pour chacun des sites éligibles au débit de 8 méga (Drakkar, Pôle Ressource santé, Pôle La Fontaine) auquel il convient d'ajouter 39 € HT / mois pour l'accès de la Médiathèque) soit un surcoût total mensuel de 63,54 €.

Cette somme représente un pourcentage d'augmentation du marché initial de 41,23 %.

A cet effet et compte tenu des exigences réglementaires du code des marchés publics, il est proposé au Conseil Municipal de passer un avenant au marché n° 06.309.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Admissions en non valeur – Proposition du huis clos

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Admissions en non valeur – Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Vu l'avis émis par la commission municipale n° 1 lors de sa réunion en date du 25 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, il s'agit :

- de redevables dont la dette totale est inférieure à 30 € (seuil pour poursuites au-delà du commandement) pour un montant de 281, 95 €.
- de créanciers dont la saisie vente a été infructueuse ou en liquidation judiciaire pour un montant de 725, 92 €.
- de créanciers dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou percevant le RMI) pour un montant de 1 253, 54 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle – Mise en place
d'une seconde résidence d'artiste**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Sur proposition de la Direction des Affaires Culturelles de Haute Normandie, la Ville de Dieppe s'est engagée dans la mise en place d'un Contrat local d'Education artistique et Culturelle, basé sur des résidences d'artistes. Une première résidence a été organisée en février avec un auteur jeunesse et une seconde doit être mise en place à la rentrée scolaire 2008-2009. Ce second projet de résidence a quant à lui été conçu en lien avec le festival des cerfs-volants dans le but de lui apporter un nouveau souffle. Par ailleurs, les objectifs du CLEAC invitent à valoriser des domaines artistiques auxquels les enfants ont peu accès. C'est pourquoi, en fonction de ces deux critères, nous avons choisi de faire appel à la compagnie dieppoise la Grande Fabrique dont le projet de résidence participe pleinement à la démocratisation de l'art multimédia.

Le contenu du projet de résidence est le suivant :

- création en lien avec les cerfs-volants d'une installation multimédia (sonore et visuelle) interactive et accessible par le grand public sur le village du festival (les enfants assisteront à la création de l'installation),
- actions pédagogiques durant le premier trimestre 2008-2009 pour deux classes de Dieppe et une de l'agglomération dieppoise, par le biais d'outils pédagogiques spécialement développés par la Grande Fabrique pour les enfants. Conception d'une oeuvre multimédia avec chaque classe.

Le coût global du CLEAC est estimé pour l'année 2008 à 24 140 € :

- coût de la première résidence : 4140 €
- coût estimé du second projet de résidence : 20 000 €
- total des dépenses : 24 140 €

Le financement du CLEAC pour l'année 2008 serait le suivant :

- part DRAC : 10 000 € (subvention versée en 2007) + 5000 € (demande de subvention 2008)
- part Ville de Dieppe : 4570 €
- part Dieppe Maritime : 4570 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de cette action,

- de solliciter pour le financement de celle-ci, l'attribution de la subvention de la DRAC et la participation de la communauté d'agglomération de Dieppe Maritime,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents permettant la bonne exécution de cette action.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Construction d'une salle polyvalente à usage scolaire à Neuville lès
Dieppe – Lot n ° 10 « peinture »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. Sébastien JUMEL, Maire, M Hugues. FALAIZE, M. Thierry LEVASSEUR, Mme Béatrice DELANDRE, M. Eric TAVERNIER, M. Lucien LECANU, Mme Vérane LEGRAND de la question n°1 à la question n°36), M. François LEFEBVRE, Mme Marie Catherine GAILLARD, M. Frédéric ELOY (de la question n°1 à la question n° 41), Mme Patricia FARGE, M. Christian CUVILLIEZ, Mme Françoise COTTARD, M. Yves BEGOS, M. Christian LAPENA, M. Daniel VERGER, Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT (de la question n°1 à la question n°26), Mme Claire MELE, M. Bernard BREBION, Michel DUTHUIT, M. Joël MENARD, Mme Jolanta AVRIL, M. Jacques BOUDIER, Mme Sabine AUDIGOU, Mme Christelle GILLET, Mme Barkissa SANOKO DIOLOGENT, M. Mickaël PAJOT, Mme Danièle THETIOT, M. Patrick HOORNAERT, Mme Ghislaine ORTILLON, M. André GAUTIER, Mme Annie OUVRY, M. Jean BAZIN.

Absents et excusés : Mme Vérane LEGRAND (de la question 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, M. Frédéric ELOY (de la question 42 à la question n° 59), Mme Jocelyne CYPRIEN, Mme Danièle DUPONT (de la question 27 à la question n°59), Mme Céline EMO, Mme Françoise LEMOINE, M. Jean Claude CHAUVIERE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme Vérane LEGRAND à M. Eric TAVERNIER (de la question n° 37 à la question n° 59), Mme Emmanuelle CARU CHARRETON à Mme Françoise COTTARD, M. Frédéric ELOY à M. Bernard BREBION (de la question n°42 à la question n° 59) Mme Jocelyne CYPRIEN à Mme Liliane LEGRAS, Mme Danièle DUPONT à M. Christian LAPENA (de la question n° 27 à la question n° 59), Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR, Mme Françoise LEMOINE à Mme Danièle THETIOT, M. Jean Claude CHAUVIERE à Mme Ghyslaine ORTILLON .

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Rapporteur : Mme Patricia FARGE

La ville de Dieppe a décidé de la construction d'une salle polyvalente à usage scolaire à Neuville lès Dieppe.

Une consultation a été lancée le 13 novembre 2007 selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux qui sont divisés en 10 lots.

Evaluation de l'administration :

- Lot n° 1 - Gros oeuvre : 53 400,00 € HT soit 63 866,40 € TTC
- Lot n° 2 – Charpente bois : 33 000,00 € HT soit 39 468,00 € TTC
- Lot n° 3 – Couverture photovoltaïque et bacs acier : 110 000,00 € HT soit 131 560,00 € TTC
- Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium. Métallerie : 15 000,00 € HT soit 17 940,00 € TTC
- Lot n° 5 – Menuiseries extérieures PVC : 42 000,00 € HT, soit 50 232,00 € TTC
- Lot n° 6 – Menuiseries intérieures – cloisons – doublages - plafonds : 33 000,00 € H T soit 39 468,00 € TTC
- Lot n° 7 – plomberie - chauffage : 18 000,00 € HT soit 21 528,00 € TTC
- Lot n° 8 – Electricité - VMC : 36 000,00 € H T soit 43 056,00 € TTC
- Lot n° 9 – Sols collés : 13 600,00 € H T soit 16 265,60 € TTC
- Lot n° 10 – Peinture : 17 000,00 € H T soit 20 332,00 € TTC

Ces prix sont considérés hors options.

Les options pouvant être proposées sont:

- Lot n° 1 pour la réalisation d'une rampe d'accès pour personnes en état de handicap coté nord, pour un montant de 6 000,00 € HT soit 7 176,00 € TTC
- Lot n° 4 pour la réalisation d'une rampe d'accès pour personnes en état de handicap coté nord, pour un montant de 520,00 € HT soit 621,92 € TTC
- Lot n° 9 réalisation d'un sol carrelé pour un montant de 18 000,00 € HT soit 21 528,00 € TTC
- Lot n° 10 pour la réalisation d'une rampe d'accès pour personnes en état de handicap coté nord pour un montant de 500,00 € HT soit 598,00 € TTC

Les lots n° 1 à 9 ont été attribués précédemment et les marchés signés :

- Lot n° 1 - Gros oeuvre ; société PINOLI pour un montant de 49 464,90 € HT soit 59 160,02 € TTC pour la solution de base et de 2 820,00 € HT soit 3 372,72 € TTC pour l'option.
- Lot n° 2 – Charpente bois; société POIXBLANC CHARPENTES pour un montant de 28 873,40 € HT soit 34 532,59 € TTC.
- Lot n° 3 – Couverture photovoltaïque et bacs acier : société HARLIN SA pour un montant de 123 770,45 € HT soit 148 029,46 € TTC.
- Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium. Métallerie; société S I B VASCART pour un montant de 15 283,00 € HT soit 18 278,47 € TTC pour la solution de base et de 464,00 € HT soit 554,94 € TTC pour l'option.

- Lot n° 5 – Menuiseries extérieures P V C : société M P O FENETRES pour un montant de 22 347,57 € HT soit 26 727,69 € TTC.
- Lot n° 6 – Menuiseries intérieures – cloisons – doublages - plafonds: société SABOT PRIEUR pour un montant de 29 158,80 € HT soit 34 873,92 € TTC.
- Lot n° 7 – plomberie – chauffage : société HARLIN S A pour un montant de 17 090,98 € HT soit 20 440,81 € TTC.
- Lot n° 8 – Electricité - VMC : société AVENEL pour un montant de 19 252,00 € H T, soit 23 025,39 € TTC.
- Lot n° 9 - réalisation d'un sol collé – société CTMC pour un montant de 13 685,31 € HT soit 16 367,63 € TTC.

Pour le lot n° 9, la commission a décidé de ne pas retenir l'option « sol carrelé ».

Le lot n° 10 « peinture » a été déclaré infructueux et une nouvelle consultation selon la procédure négociée a été lancée.

Les plis contenant les candidatures ont été ouverts le 25 février 2008 et les dossiers de consultation ont été adressés aux candidats le 15 avril 2008.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 mai 2008, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise CEPRA pour un montant de 12 103,26 € HT soit 14 475,50 € TTC pour l'offre de base et de 126,09 € HT soit 150,80 € TTC pour l'option. Le total du marché s'élève ainsi à la somme de 12 229,35 € HT, soit 14 626,30 € TTC.

Le montant total des marchés s'élève à la somme de 334 439,76 € HT soit 399 989,95 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant au lot n°10 « peinture » avec l'entreprise CEPRA.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance
du 3 juillet 2008
a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe
des services de la ville de Dieppe**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.</p>
--

